

LE DEVOIR

VOL. CII N° 143

LE MARDI 28 JUIN 2011

1,09\$ + TAXES = 1,24\$

CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Quel effet aura l'inculpation de Kadhafi?

Scènes de liesse en Libye après la décision de la CPI de lancer un mandat d'arrêt

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La Cour pénale internationale (CPI) a lancé hier un mandat d'arrêt à l'encontre du dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, pour crimes contre l'humanité commis depuis le soulèvement populaire, le 15 février.

La décision des juges a été accueillie par des scènes de liesse à Benghazi, deuxième ville du pays, et à Misrata, à 200 km à l'est de la capitale Tripoli, certains tirant en l'air, d'autres agitant les drapeaux de la rébellion. «Justice a été rendue», s'est félicité le président du Conseil national de transition (CNT), Moustapha Abdeljalil, à Benghazi, où le ministre canadien des Affaires étrangères, John Baird, a fait un saut hier.

Le régime du «Guide de la révolution» n'a également pas tardé à réagir à la décision de la Cour, qualifiant le mandat d'arrêt de «couverture» de l'OTAN pour mettre la main sur Mouammar Kadhafi. Le ministre de la Justice, Mohamed Al-Gamoudi, a réitéré que la Libye n'acceptait pas la juridiction de la CPI, rappelant qu'elle n'est pas signataire du Statut de Rome qui l'a instituée. «La CPI n'a pas la moindre légitimité [...] Toutes ses activités sont dirigées contre les dirigeants africains», a de son côté affirmé le porte-parole du

VOIR PAGE A 10: KADHAFI

■ Le Conseil de transition ne peut être pire que Kadhafi, dit Baird, page A 3

PLAN NORD

À Londres, Charest joue la carte de la sécurité

CHRISTIAN RIOUX

Le Devoir à Londres

De passage à Londres dans le cadre d'une tournée européenne pour faire la promotion du Plan Nord, le premier ministre Jean Charest a joué hier la carte de la stabilité afin d'inciter les grandes sociétés minières à investir au Québec. À deux pas de la tour de Londres, au cœur de la City, le premier ministre prononçait un discours devant plus de 200 représentants des milieux d'affaires, dont quelques dirigeants de grandes sociétés minières, comme ArcelorMittal et Rio Tinto, qui ont leur siège dans la capitale britannique.

Le premier ministre a mis l'accent sur la sécurité que représente pour ces entreprises la démarche entreprise par le gouvernement du Québec. Sans les nommer, le premier ministre voulait se démarquer des autres grands producteurs

VOIR PAGE A 10: CHAREST



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

POSTES CANADA

Les employés pourraient contester la loi spéciale

■ À lire en page A 3

INDEX

27	Announces..... A 6	Idées A 9
	Avis publics .. A 4	Météo B 7
	Culture B 10	Monde B 6
	Décès A 6	Mots croisés. B 7
	Économie B 1	Sudoku B 4
	Éditorial A 8	Télévision B 8

FIJM: ENVOÛTANTE SPALDING



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

C'ÉTAIT l'un des concerts les plus attendus du Festival de jazz: deux ans après son premier passage à Montréal, la contrebassiste et chanteuse Esperanza Spalding présentait hier son projet Chamber Music Society au théâtre Maisonneuve. Admirée par Barack Obama et Prince, Spalding a surpris tout le monde — elle la première — en remportant devant Justin Bieber le Grammy 2011 de la meilleure nouvelle artiste. Le compte rendu de Guillaume Bourgault-Côté en page B 10.

LES LIEUX SECRETS DE QUÉBEC

Le long coma des nouvelles casernes

Un imposant héritage des Augustines cherche une vocation

Le Devoir lance aujourd'hui une série estivale de reportages sur des lieux méconnus de la ville de Québec. Pour commencer: les nouvelles casernes, un imposant édifice du régime français auquel on cherche en vain une vocation depuis plus de 40 ans...

ISABELLE PORTER

Québec — C'est pour des endroits comme les nouvelles casernes que l'expression «secret bien gardé» a été inventée. Rares sont les gens de Québec qui connaissent leur existence et, pourtant, ce lieu historique d'importance ne fait pas moins de 160 mètres de

long et est situé en plein cœur du Vieux-Québec!

Construites vers 1750 pour loger les soldats français et pour protéger la ville contre les attaques, les nouvelles casernes ont servi de rempart à l'invasion américaine et d'usine à munitions pour finalement abriter les vélos des travailleurs de la santé du Vieux-Québec.

Situées entre l'hôpital l'Hôtel-Dieu et le parc de l'Artillerie, les nouvelles casernes longent les remparts de la ville du côté nord sur trois étages. «Ça fait partie du système des fortifications», explique l'historien David Mendell. «La falaise de ce côté de la ville était beaucoup moins élevée que du côté du fleuve. La ville étant beaucoup plus vulnérable de ce côté, on a donc construit les casernes.»

VOIR PAGE A 10: CASERNES



YAN DOUBLET LE DEVOIR

La façade des «nouvelles casernes» du Vieux-Québec, un vestige du Régime français. On aperçoit en arrière-plan l'Hôtel-Dieu de Québec.

CHOCs MONDIAUX

L'OCDE sonne l'alarme

Les nations doivent se préparer à des crises majeures sur plusieurs fronts

ÉRIC DESROSIERS

Le monde subira de plus en plus de chocs majeurs ayant des conséquences graves sur l'économie et la société, comme les pandémies et la dernière crise financière, prévient l'OCDE. On devra apprendre à mieux les prévenir, mais aussi à y faire face.

L'économie mondiale et les sociétés en général sont plus étroitement intégrées que jamais, observe l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans un nouveau rapport dévoilé hier et intitulé: *Les Futurs Chocs mondiaux*. Cela a permis de développer des échanges de biens, de personnes et d'idées dont on ne voudrait plus se passer maintenant, mais cela a aussi amené une multiplication des risques de crises planétaires souvent causées par un enchaînement d'événements aux causes et aux conséquences tout aussi malheureuses qu'imprévisibles.

«Jamais auparavant les risques mondiaux n'étaient apparus aussi complexes, les enjeux aussi élevés»

Les exemples récents de problèmes locaux qui sont rapidement devenus mondiaux abondent. On n'a qu'à penser aux attaques terroristes du 11 septembre 2001, à l'ouragan Katrina, à la crise financière, à la pandémie de grippe H1N1, et au récent tremblement de terre au Japon, dit le rapport qui se penche plus particulièrement sur les cas de «cinq risques majeurs potentiels pour les années à venir»: une pandémie, une cyberattaque visant une infrastructure critique, une crise financière, un conflit socioéconomique et une tempête géomagnétique.

D'un feu de friches à la révolution

Les événements prennent souvent un tour inattendu, observe-t-on. On cite notamment l'exemple de ces banals feux de friches qui ont détruit un cinquième des récoltes de blé de la Russie en 2010. La réaction de Moscou avait alors été de bloquer ses exportations pour prévenir une pénurie alimentaire dans le pays. Cet événement était toutefois tombé en même temps que d'autres pays producteurs étaient victimes

VOIR PAGE A 10: OCDE

Réservez un de ces circuits en Europe et obtenez votre assurance voyage**

Voyages Marco Polo

Crète et Santorin	à partir de 3 740\$*
Départ garanti du 20 sept. au 4 oct. 15 jours / 13 nuits / 24 repas	
Grand tour du Portugal	à partir de 3 940\$*
Départ garanti du 6 au 20 sept. 15 jours / 13 nuits / 22 repas	
Champagne – Alsace – Bourgogne	à partir de 4 186\$*
Départ garanti du 4 au 17 sept. 14 jours / 12 nuits / 16 repas	
À la découverte des Balkans	à partir de 4 540\$*
Départ garanti du 15 au 30 sept. 16 jours / 14 nuits / 29 repas	
Provence – Côte d'Azur	à partir de 4 756\$*
Départ garanti du 2 au 17 sept. 16 jours / 14 nuits / 18 repas	
Côte Adriatique	à partir de 4 580\$*
Départ garanti du 11 au 26 sept. 16 jours / 14 nuits / 31 repas	
Allemagne – Pologne – Ukraine	à partir de 4 610\$*
Départ garanti du 11 au 26 sept. 16 jours / 14 nuits / 22 repas	
La Belgique et les Pays-Bas	à partir de 4 510\$*
Départ garanti du 20 sept. au 2 oct. 13 jours / 11 nuits / 16 repas	
Vignobles de France	à partir de 4 766\$*
Départ garanti du 8 au 23 sept. 16 jours / 14 nuits / 16 repas	
Mosaïque Suisse	à partir de 4 850\$*
Départ garanti du 11 au 24 septembre 14 jours / 12 nuits / 22 repas	

*Prix par personne, en occupation double, incluant toutes les taxes et réductions selon les conditions de la brochure Europe 2011 de Tous Charleclerc. Les prix de cette publicité peuvent être modifiés advenant une augmentation de nos coûts. Voir à ce sujet les conditions générales de la brochure Europe 2011 de Tous Charleclerc, rubrique «Prix et garantie de prix». Les 15 et la 16 sont incluses lorsque applicables. **Avertissement: L'assurance voyage comporte des conditions, limitations et exclusions de couverture qui s'appliquent selon l'âge et l'état de santé de l'assuré. Nous vous prions de lire attentivement votre police d'assurance. Les prix n'incluent pas le coût de la contribution des clients au fonds d'administration des clients des agents de voyages détaillés de 3,50 \$ CAN par tranche de 1 000 \$ CAN, titulaire du permis du Québec.

Voyages Marco Polo
514-374-5007 / 1-877-374-5007

ACTUALITÉS

Corruption: la Commission de la construction demande à ses membres de ne pas garder le silence

KATHLEEN LÉVESQUE

La Commission de la construction du Québec (CCQ) encourage les travailleurs et les employeurs de l'industrie à dénoncer les gestes de collusion et de corruption dont ils ont eu connaissance.

«La collusion et la corruption se nourrissent du silence de l'industrie. Pour s'attaquer au problème, il faut dévoiler ce que l'on sait, ce que l'on a vu. On encourage le monde de la construction à porter plainte. L'Unité permanente anticorruption, dont la CCQ fait partie, est là pour enquêter là-dessus», a lancé hier Louis-Pascal Cyr, porte-parole de la p.-d. g. de la CCQ, Diane Lemieux, qui est en vacances à l'extérieur du pays.

Le message de M. Cyr fait suite aux résultats d'un sondage mené auprès du monde de la construction qui révèlent que le quart des travailleurs et employeurs ont été témoins de gestes de corruption ou de collusion. Cette situation laisse à penser que les manchettes des médias sont ancrées dans la réalité.

«Comme le dit Mme Lemieux, c'est de la lucidité de la part des travailleurs et des employeurs. L'industrie ne vit pas dans le déni et ne fait surtout pas preuve



Un sondage mené auprès du monde de la construction révèle que le quart des travailleurs et employeurs ont été témoins de gestes de corruption ou de collusion.

SUSANA VERA REUTERS

de complaisance», a ajouté M. Cyr.

Ce sondage effectué par Internet pour la CCQ tend à montrer que les trois quarts des acteurs de l'industrie sont fort préoccupés par les allégations qui circulent depuis deux ans.

Sans nier ce constant problème, le directeur général de la

FTQ-Construction, Yves Ouellet, a rappelé que «ça se passe au-dessus de la tête des travailleurs». «Ils exécutent le travail. Ils ne sont pas impliqués auprès des donneurs d'ouvrage.

Et de toute façon, c'est quoi la collusion et la corruption pour les gens de l'industrie? C'est peut-être associé au travail au noir»,

a affirmé M. Ouellet qui craint une certaine confusion.

Sur cette dernière question, l'industrie (49 % des travailleurs et 43 % des employeurs) dit évaluer la proportion du travail au noir à 30 %. Or, les mêmes répondants ont souligné qu'ils font peu «confiance à la CCQ lorsqu'il est question d'enquête

sur le terrain (lutter contre le travail non déclaré, enquêter sur les cas de discrimination et d'intimidation)». La CCQ demeure toutefois crédible pour assurer le respect des conventions collectives et administrer les avantages sociaux.

Pour le Parti québécois, ce coup de sonde a permis de réitérer sa demande pour la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur la construction. À la CCQ, on dit qu'il s'agit là d'un débat strictement politique. D'ici à ce que le sujet soit tranché, il y a des choses à faire pour améliorer la situation et contrer les gestes illégaux, a assuré Louis-Pascal Cyr.

Le ministère du Travail a lancé il y a dix jours une série de consultations sur le fonctionnement de l'industrie dans le but de mettre à jour la réglementation du secteur. La CCQ, qui est associée à la démarche, a également entrepris un grand ménage dans ses propres façons de faire (code d'éthique, déclaration d'intérêts). Le sondage donne à cet égard un éclairage à l'organisme paritaire pour apporter des changements et cibler les priorités d'action des trois prochaines années.

Le Devoir

Mégaprocès: la loi est sanctionnée

LIA LÉVESQUE

La loi qui vise à faciliter et accélérer la tenue de mégaprocès a reçu la sanction royale, dimanche.

Le ministre de la Justice et Procureur général du Canada, Rob Nicholson, en a fait l'annonce hier, à Montréal, aux côtés du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu.

La «Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces» prévoit entre autres choses la nomination d'un juge de gestion de l'instance dès l'étape préliminaire d'un procès, de façon à ce que les questions préliminaires puissent être réglées rapidement avant la tenue du procès proprement dit.

Elle prévoit également la possibilité d'assermenter 14 jurés et non plus 12, de façon à conserver une marge de manœuvre en cas de désistement de jurés, une situation qui peut se présenter plus souvent dans ce genre de procès qui durent plusieurs mois, voire plus d'un an.

Elle prévoit également une meilleure protection de l'identité des jurés.

De plus, elle stipule que les décisions rendues dans un procès qui a été annulé pourront continuer de lier les parties lors du nouveau procès, sauf si le tribunal estime que l'intérêt de la justice serait ainsi mal servi.

«J'espère que ce projet de loi va faire en sorte que le système de justice sera beaucoup plus efficace, qu'on prenne en compte les victimes, la situation des victimes, et faire en sorte que des "technicalités" ne viennent pas primer sur la vérité», a opiné le sénateur Boisvenu.

Le ministre Nicholson a dit s'attendre à ce que ces modifications permettent de «réduire les coûts à long terme» de ces mégaprocès.

Fait à noter, toutes les dispositions de la nouvelle loi n'entreront pas en vigueur en même temps. Dans certains cas, il faudra que les autorités émettent de nouvelles directives; dans d'autres cas, il faudra prévoir plus de places dans les salles pour 14 jurés plutôt que 12, a précisé M. Boisvenu.

Cofondateur de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, jadis avec M. Boisvenu, Michel Surprenant s'est montré satisfait de cette nouvelle loi qui vient apporter un peu plus d'équilibre, selon lui, entre les droits des victimes et ceux des accusés.

«Jusqu'à date, on a eu beaucoup de décisions qui ont été faites en protégeant les intérêts des criminels, mais maintenant, il est temps que la vapeur se revire de bord pour justement protéger les victimes», a commenté M. Surprenant.

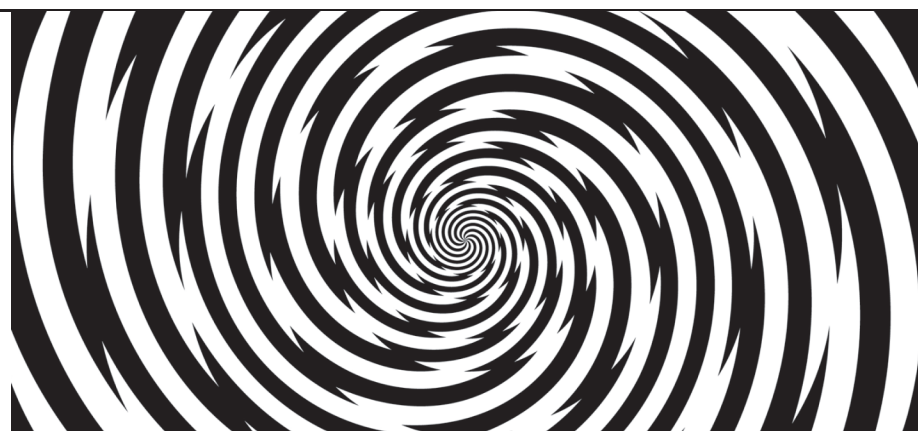
La Presse canadienne

E N B R E F

Croissance des maisons d'hébergement pour femmes

Ottawa — Au Canada, 593 maisons d'hébergement offraient leurs services aux femmes victimes de violence le 15 avril 2010, par rapport aux 569 refuges dénombrés deux ans plus tôt. Dans cet «aperçu instantané», Statistique Canada évalue qu'un peu plus de 4500 femmes vivaient dans ces résidences en cette journée du 15 avril 2010. Plus d'un tiers d'entre elles (36 %) vivaient dans des maisons de transition, alors qu'un peu moins d'une sur quatre (21 %) résidait au sein de refuges d'urgence. Selon l'agence fédérale, presque une femme sur trois utilisant ces ressources (31 %) le faisait de façon répétée, contre 25 % deux ans plus tôt. Statistique Canada rapporte que 426 femmes se sont vu refuser l'entrée dans ces maisons et autres centres en cette «journée témoin» du 15 avril 2010, le plus souvent parce que les refuges avaient atteint leur pleine capacité. La violence psychologique (66 %) et la violence physique (53 %) sont les principales raisons citées par les femmes qui ont eu recours à ces ressources.

— La Presse canadienne



Ce n'est pas une question de « buzz », c'est une question de flair!

Le « buzz », c'est excitant et souvent bref, tandis que le flair, c'est rentable plus longtemps.

À LAVAL TECHNOPOLE, nous pensons que si vous avez du flair, vous considérerez l'environnement économique de Laval, ses atouts, ses possibilités et son avenir avant d'investir ailleurs.

Venez discuter avec nous; nous vous ferons découvrir Laval : son organisation urbaine, ses infrastructures institutionnelles, ses milieux de vie, ses territoires industriels, ses réseaux de transport en commun, son réseau routier local et régional, ses entreprises et la diversité de son économie. C'est la somme de ses réalités qui fait de Laval un pôle majeur de l'économie métropolitaine.

Que ce soit pour y installer votre siège social ou encore une unité de production, il y a une place pour vous à Laval.

LAVAL TECHNOPOLE : nous sommes au service de votre avenir.

1555, boulevard Chomedey
Bureau 100
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : 450 978-5959
Télécopieur : 450 978-5970
info@lavaltechnopole.com



www.lavaltechnopole.com

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À Montréal, comme dans quelques autres villes canadiennes, des travailleurs de Postes Canada ont manifesté pour protester contre l'imposition de la mesure législative forçant leur retour au travail.

Les employés de Postes Canada pourraient contester la loi spéciale

«C'est une attaque frontale au mouvement ouvrier»

STÉPHANIE MARIN

Ottawa — À quelques heures de la reprise de la livraison du courrier, les travailleurs de Postes Canada songent à contester devant les tribunaux la loi fédérale adoptée pour forcer leur retour au travail.

L'exécutif du syndicat doit se réunir ce matin pour évaluer les options qui s'offrent à lui.

«Il va y avoir des discussions à savoir si la loi peut être contestée en partie ou en totalité», a confirmé hier après-midi Alain Duguay, président de la section locale des employés postaux de Montréal.

Les travailleurs ont mal digéré la loi fédérale qui a coupé court à leurs négociations avec l'employeur.

Hier, ils ont d'ailleurs continué à manifester un peu partout au pays pour protester contre l'imposition de la mesure législative, notamment à Montréal, Halifax et Vancouver.

«On va s'en rappeler», pouvait-on lire sur des pancartes portées par des travailleurs devant des succursales au Québec.

Le gouvernement Harper avait déposé le projet de loi de retour au travail lundi dernier, après que Postes Canada eut mis en lock-out ses employés le 14 juin. Ceux avaient auparavant entrepris une série de grèves tournantes.

La loi a été adoptée au cours de la fin de semaine — après un débat-marathon qui a duré une cinquantaine d'heures sans interruption aux Communes — et a finalement été sanctionnée dimanche soir. Le gouvernement affirmait n'avoir d'autre choix que d'agir rapidement pour protéger l'éco-

nomie canadienne qui souffrait de l'arrêt du service postal.

«La crainte de la population québécoise d'un gouvernement Harper majoritaire, je pense qu'elle était justifiée et là, ça s'est confirmé»

Les plans peut-être brouillés

Les facteurs doivent recommencer à livrer le courrier dès aujourd'hui. Postes Canada estimait hier matin que cela pourrait prendre quelques semaines avant un retour à la normale de ses activités.

Mais si la menace de contestation judiciaire se concrétise, cela pourrait brouiller les plans de reprise du service postal.

Cette reprise ne s'annonçait déjà pas sans heurts. «Il y a de la frustration contre l'employeur», a répété M. Duguay, au sujet du moral de ses troupes, en entrevue avec La Presse canadienne. «Ça va lais-

ser des séquelles», a-t-il ajouté. «Et il n'est pas dit qu'il n'y aura pas d'autres genres de manifestations», a-t-il prévenu, refusant de préciser ses propos.

Pour les travailleurs, la lutte n'est pas terminée, a-t-il ajouté. «C'est une lutte qui va au-delà du syndicat des travailleurs des postes et de Postes Canada. C'est une attaque frontale au mouvement ouvrier, a-t-il affirmé. Et la crainte de la population qué-

bécoise d'un gouvernement Harper majoritaire, je pense qu'elle était justifiée et là, ça s'est confirmé.»

Pourtant, chez l'employeur, on ne s'attend pas à d'autres incidents. «Pas du tout», a répondu une porte-parole de Postes Canada, Anick Losier, lorsqu'on l'a questionnée sur ses craintes de futures perturbations du service. «Je pense que nos employés veulent retourner au travail et aller de l'avant», a-t-elle précisé.

Du retard accumulé

Mais Postes Canada reconnaît néanmoins avoir plusieurs défis à relever. «On a beaucoup de pain sur la planche pour les prochaines semaines», a affirmé Mme Losier.

«Non seulement pour rétablir notre service de façon efficace,

mais aussi rétablir la confiance des consommateurs et aussi nos relations avec nos employés. C'est quelque chose d'important pour nous», a dit la porte-parole.

Quant au retour à la normale des activités, M. Duguay affirme ne pouvoir le prévoir, car cela va dépendre de l'employeur, et surtout, s'il est prêt à payer des heures supplémentaires pour rattraper le temps perdu.

À Montréal seulement, une centaine de camions attendent pour entrer dans les centres de distribution, selon Postes Canada.

La société d'État estime que le conflit lui a coûté entre 250 et 300 millions. À titre de comparaison, les profits dégagés par Postes Canada l'an dernier étaient de 281 millions.

Il s'agit de pertes de revenus non seulement attribuables à l'interruption des services, mais aussi à l'annulation d'importants contrats d'entreprises, alors qu'elles se sont tournées vers des concurrents ou encore vers des solutions électroniques pour éviter d'avoir à envoyer du courrier. Cette possibilité n'existait pas lors de la dernière grève générale à Postes Canada en 1997.

«Aller récupérer ces clients-là va être extrêmement difficile», a souligné la porte-parole de Postes Canada.

La Presse canadienne

LIBYE

Le Conseil de transition ne peut être pire que Kadhafi, dit Baird

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le ministre canadien des Affaires étrangères, John Baird, a reconnu au terme d'une visite secrète en Libye hier que le Conseil de national transition n'incarnerait peut-être pas le prochain Thomas Jefferson du pays, mais qu'il ne pourrait pas être un gouvernement pire que celui du colonel Mouammar Kadhafi.

«Je ne crois pas qu'on passera de Kadhafi à Thomas Jefferson [le troisième président américain], a reconnu M. Baird au cours d'une conférence de presse téléphonique. Mais il a répété à de nombreuses reprises que ça ne pourrait pas être pire. «Aucun gouvernement ne peut être pire que le régime de Kadhafi.» M. Baird

a ajouté que, de toute façon, «il n'y a pas un grand nombre de partis politiques, d'acteurs politiques en dehors du gouvernement. C'est pour cette raison que le Canada et ses alliés croient que le Conseil national de transition offre le meilleur espoir pour le futur de la Libye.»

Le Canada a reconnu l'opposition libyenne la semaine dernière comme le représentant légitime du peuple. Mais quelle garantie a-t-il que l'opposition d'aujourd'hui ne deviendra pas le tyran de demain, en considération du fait que certains membres du Conseil ont déjà siégé dans le gouvernement du colonel? «Il n'y a pas de garantie», a reconnu le mi-

nistre. «Est-ce que ce sera par fait? Non.»

M. Baird s'est toutefois dit «impressionné» par les gens qu'il a rencontrés là-bas. Certes, ils n'ont pas d'expérience politique, le régime étant en place depuis plus de 40 ans. «Ils ont de l'expertise dans d'autres domaines», soutient-il en rappelant qu'il s'agit de médecins, d'avocats et d'ingénieurs, provenant de toutes les régions de Libye. «Chacun d'entre eux prend de très grands risques personnels.»

La Presse canadienne, qui voyageait avec le ministre pour cette sortie gardée secrète, raconte que le ministre a décollé d'Italie en matinée hier pour atterrir deux heures plus tard à Benghazi. Là, le ministre a rencontré pendant une demi-heure le leader de l'opposition libyenne, Mahmoud Jibril. Il lui a présenté une lettre du premier ministre Stephen Harper l'invitant à rencontrer des parlementaires canadiens au pays.

M. Baird a ensuite rencontré son homologue du Conseil de transition, Ali Isawi. Ce dernier a nié les rumeurs selon lesquelles certains membres de l'opposition auraient négocié une entente avec les représentants du colonel Kadhafi.

Le Canada déploie environ 650 militaires dans la région ainsi que sept bombardiers, un navire de guerre et des avions de surveillance et d'approvisionnement.

Le Devoir
Avec La Presse
canadienne



MOHAMED ABD EL-GHANY REUTERS

Lors d'une visite secrète en Libye, le ministre John Baird a rencontré Mustafa Abdel Jalil, le président du Conseil national de transition.

Financement des partis politiques

Les partis ont d'autres sources de revenus

Les allocations versées par l'État ne sont que la partie visible de leur financement

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Ce vendredi, les partis politiques fédéraux toucheront une des dernières tranches des allocations versées par l'État pour les financer. Le gouvernement conservateur passera les ciseaux à compter de l'an prochain dans cette subvention que Stephen Harper dénonce au motif que «les contribuables ne devraient pas avoir à payer pour les partis politiques qu'ils n'appuient pas». Pourtant, ces subventions ne sont que la partie visible de l'iceberg en matière de financement étatique de la politique. Et dans les autres cas, il n'y a aucune proportionnalité entre l'appui de l'électorat et le montant touché.

Plusieurs l'ignorent, mais le gouvernement fédéral rembourse aux partis politiques et à leurs candidats la majorité des dépenses qu'ils engendrent pour se faire élire. Pour peu qu'ils obtiennent un niveau minimal d'appui, ils se font rembourser, et ce, sans grande vérification dans le cas des formations politiques.

À la suite de l'élection de 2008 (les remboursements découlant de l'élection du 2 mai ne seront connus que cet automne), les partis politiques et leurs candidats ont touché de l'État approximativement 55 millions de dollars, soit le double de l'allocation annuelle que M. Harper abolira. De cette somme, 29,2 millions ont été versés directement aux partis, et la part restante, aux candidats.

Pas de lien partisan

Ainsi, le Parti conservateur a touché 9,7 millions de dollars après l'élection de 2008, et ses candidats devraient toucher environ 8 millions (la compilation finale n'est pas terminée). Le Nouveau Parti démocratique a touché 8,4 millions et ses candidats recevront une autre tranche d'environ 7 millions. Le Parti libéral a obtenu d'Ottawa 7,3 millions plus environ 6 millions pour ses candidats tandis que le Bloc québécois avait touché 2,4 millions et ses candidats, environ 2 millions.

À la différence de l'allocation de 2 \$ versée aux partis politiques pour chaque vote obtenu, il n'y a pas de lien direct entre l'appui de l'électorat et les dépenses électorales remboursées par Ottawa. Pour peu qu'un parti obtienne 2 % des voix à l'échelle nationale, il se voit rembourser 50 % de toutes ses dépenses électorales jusqu'à concurrence du plafond établi (environ 20 millions de dollars en 2008). De même, un candidat se verra rembourser 60 % de toutes ses dépenses de campagne pour peu qu'il récolte 10 % des voix exprimées dans sa circonscription.

À 500 \$ près, le PC avait dépensé 100 % du maximum permis par la loi en 2008, le NPD 83 % du maximum, le Parti libéral, 73 % et le Bloc québécois, 96 %. Les vérifications sont toutefois minimales, les partis n'ayant pas à fournir de preuves documentaires de leurs dépenses à Elections Canada. Ils n'ont qu'à préparer une ventilation grossière de leurs dépenses (tournées du

chef, publicité, lignes téléphoniques) pour se faire payer. Dans le cas des candidats, les factures sont exigées.

C'est en étudiant ces preuves, d'ailleurs, qu'Elections Canada avait mis au jour le stratagème de dépenses électorales du Parti conservateur. Le PC est soupçonné d'avoir sciemment défoncé son plafond de dépenses en attribuant faussement des dépenses de publicité nationale à des candidats locaux n'ayant pas atteint leur limite personnelle de dépenses.

Ce vendredi, jour de versement de l'allocation trimestrielle destinée à disparaître, le PC touchera 2,6 millions de dollars, le PLC en obtiendra 1,8 million, le NPD 1,3 million et le Bloc québécois 691 000 \$. Ce n'est qu'au versement d'octobre que les versements seront rajustés en fonction des derniers résultats électoraux. La somme du Bloc et celle du PLC diminueront considérablement tandis que celle du NPD augmentera.

Le Devoir

Stockwell Day se recycle, mais jure qu'il n'est pas lobbyiste

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'ancien ministre conservateur Stockwell Day, qui a choisi de ne pas se porter candidat à la dernière élection fédérale, se lance dans les affaires. Il vient d'ouvrir sa compagnie de relations gouvernementales à Vancouver, mais jure qu'il n'est pas un lobbyiste.

Stockwell Day Connex offre aux gens d'affaires de bénéficier des 25 années d'expérience de M. Day «dans le développement de politiques et procédures publiques au niveau municipal, provincial et fédéral». «Stockwell Day Connex peut aider votre organisation à développer une stratégie de relations gouvernementales claire et concise et vous offrir une analyse perspicace des développements en politique fédérale», est-il écrit. Le site promet notamment d'aider à recenser les implications des politiques fédérales et de débattre les occasions d'affaires qu'elles procurent.

Mais voilà: la Loi sur la responsabilité que les conserva-

teurs ont fait adopter en 2006 stipule qu'un ex-ministre ne peut faire de démarches auprès de ses collègues pendant les deux années suivant son départ de la politique. M. Day le sait et son site Internet affiche donc la décharge suivante: «Stockwell Day Connex n'est pas une firme de lobbying.»

En entrevue avec *Le Devoir*, M. Day clarifie son rôle. «Je ne cherche pas à obtenir accès à des titulaires de charges publiques et je ne cherche pas à les rencontrer non plus.» L'aspect «relations gouvernementales» mentionné dans son site disparaît au profit des «relations publiques et des communications». Il dit offrir «des conseils généraux». M. Day indique qu'il s'est informé auprès du bureau du Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour obtenir le feu vert. «Je comprends très bien les règles», assure-t-il. Sa compagnie compte deux autres employés.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Visite royale au Canada Le RRQ engage des hommes forts pour contenir... ses manifestants

ALEXANDRE
ROBILLARD

Québec — Le Réseau de résistance du Québécois pourra compter sur des auxiliaires musclés lors de sa manifestation contre la visite du prince William et de son épouse, Kate, dans la capitale, dimanche.

Ces hommes sélectionnés pour leur gabarit imposant n'auront pas pour mission de s'attaquer aux forces de l'ordre, mais devront plutôt empêcher tout dérapage parmi les manifestants, a indiqué hier le président du RRQ, Patrick Bourgeois.

«Même moi, s'ils me disent ce qu'il faut que je fasse, ils sont tellement gros que je vais les écouter», a-t-il dit lors d'une entrevue.

«Si on est capables avec la désobéissance civile de faire capoter le programme comme on l'a fait en 2009, on serait très contents»

«On les choisit surtout au gabarit. Les 100 livres mouillés ne sont pas dedans.»

Le RRQ, un groupe souverainiste radical, prévoit qu'au moins 300 personnes participent à une manifestation pour dénoncer la monarchie, dimanche prochain, à l'occasion de la visite du couple royal à l'hôtel de ville de Québec.

Pour la première fois lors d'une manifestation, le RRQ déploiera sur le terrain une quarantaine de ses membres au physique imposant pour assurer la sécurité.

Selon M. Bourgeois, les manifestants seront préparés à une action de désobéissance civile, mais sans geste de violence. «Le service de sécurité, ce pour quoi il n'est pas prévu, c'est pour se battre avec la police, a-t-il dit. Ce n'est absolument pas ça son mandat. Son mandat c'est de s'assurer que, dans nos rangs, tout le monde se comporte comme nous on a décidé.»

Les hommes du RRQ vont calmer les esprits qui pourraient s'échauffer et contrer toute manœuvre de la part d'agitateurs qui infiltreraient l'action militante. «S'il y a un débile qui arrive et qu'il fait de la provocation avec la police, qu'il est en train de mettre en péril à la fois le scénario qu'on a prévu et à la fois la sécurité de nos militants, c'est sûr qu'on va s'assurer que cette personne soit re-

poussée en dehors de notre manifestation», a-t-il dit.

Malgré tout, M. Bourgeois s'est montré certain que la situation demeurera sous contrôle, jugeant peu probable que des casseurs viennent interférer.

En 2009, à Montréal, le RRQ et ses manifestants avaient perturbé le passage du prince Charles et de son épouse, Camilla, en bloquant une caserne de l'armée, ce qui avait forcé le couple à entrer par une porte à l'arrière de l'édifice.

Tout en affirmant que des plans ont été faits, M. Bourgeois n'a pas voulu dévoiler ce qui est prévu pour la manifestation de Québec. «Si on est capables avec la désobéissance civile de faire capoter le programme comme on l'a fait en 2009, on serait très contents», a-t-il dit.

Le prince William et son épouse, qui se sont mariés le 29 avril dernier, amorceront au pays jeudi une tournée de neuf jours qui les mènera à Montréal et Québec les 2 et 3 juillet.

Le gouvernement fédéral a récemment présenté le déplacement du couple royal comme une vitrine touristique pour le Canada. Mais M. Bourgeois considère que le premier ministre Stephen Harper souhaite plutôt utiliser la couronne pour prouver l'inanité des forces souverainistes.

«Si tout se passait dans l'harmonie la plus totale et que tout ce que William rencontrerait sur son chemin c'est des ballounes, c'est sûr que le Canada le lendemain dirait: "vous voyez, la situation évolue au Canada et au Québec, le Québec est capable maintenant d'apprécier lui aussi la monarchie britannique", a-t-il dit.

À l'hôtel de ville, le duc et la duchesse de Cambridge assisteront à une cérémonie qui soulignera la relation entre Québec et les membres du Royal 22^e Régiment.

La police de Québec a indiqué qu'aucun périmètre de sécurité n'était prévu actuellement pour empêcher la manifestation du RRQ devant l'édifice.

«On doit toujours s'adapter en fonction de ce qui se présente devant nous et l'évolution de la situation», a dit la porte-parole Sandra Dion. «Même si, des fois, on peut prévoir plan A, plan B, plan C, ça peut être autrement.»

La Presse canadienne

Montréal va encadrer l'installation d'antennes de télécommunications

La réglementation fédérale garde préséance sur les décisions de la Ville

JEANNE CORRIVEAU

Montréal a décidé d'encadrer de façon plus serrée l'installation d'antennes de télécommunications sur son territoire afin d'en freiner la prolifération désordonnée. Mais le nouveau règlement adopté par le conseil municipal la semaine dernière a ses limites, et les entreprises de télécommunications pourront contourner les règles édictées par la Ville puisque la loi fédérale a préséance sur la réglementation des municipalités en cette matière.

À Montréal, les antennes de télécommunications ne devraient pas être installées devant la fenêtre d'une résidence, devant un balcon ou un édifice patrimonial. Si les antennes et les boîtiers qui y sont reliés sont placés sur un lampadaire ou un feu de circulation, ils devront être peints de la même couleur et avoir le même fini que ces équipements urbains.

Quant aux antennes de plus de 10 mètres, elles ne devraient être implantées qu'en secteur industriel ou là où l'on retrouve des équipements de transport, de communication ou de grandes infrastructures.

Voilà les principales dispositions du règlement modifiant le plan d'urbanisme que les élus montréalais ont entériné la semaine dernière. Pour la conseillère municipale de Vision Montréal dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Caroline Bourgeois, l'adoption du règlement est un pas dans la bonne direction.

En 2010, elle avait été outrée d'apprendre qu'une compagnie de télécommunications avait installé des antennes sur des poteaux d'Hydro-Québec devant les résidences de citoyens et que l'arrondissement ne pouvait intervenir puisque les antennes sont de juridiction fédérale. Elle avait saisi le conseil municipal de ce problème et rapidement, les trois partis avaient convenu de se pencher sur la question.

«L'entreprise pourrait décider de ne pas coopérer et d'invoquer que les antennes est une compétence fédérale, reconnaît Mme Bourgeois. Tout n'est pas parfait, mais je crois qu'il serait très mal vu pour une entreprise d'aller complètement à l'encontre d'une municipalité.»

Jean-Claude Cayla, de la Division de l'urbanisme du Service du développement et des opéra-



SOURCE VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal autorisera l'installation d'antennes sur des équipements urbains lui appartenant. Une entente a d'ailleurs été conclue avec l'entreprise Dascom qui entend installer 259 antennes sur des lampadaires et feux de circulation du territoire de l'île de Montréal. On peut voir l'antenne, de forme cylindrique et de couleur noire, juchée sur ce poteau.

chaque arrondissement [...] qui va pouvoir évaluer, en fonction de critères précis, si oui ou non une antenne doit être installée dans un secteur», explique-t-elle.

L'exercice pourrait toutefois être vain puisqu'en matière de radiocommunications, la loi fédérale supplante les règlements qu'adoptent les municipalités. «L'entreprise pourrait décider de ne pas coopérer et d'invoquer que les antennes est une compétence fédérale, reconnaît Mme Bourgeois. Tout n'est pas parfait, mais je crois qu'il serait très mal vu pour une entreprise d'aller complètement à l'encontre d'une municipalité.»

Jean-Claude Cayla, de la Division de l'urbanisme du Service du développement et des opéra-

tions à la Ville, croit que les entreprises ne sont pas réfractaires à l'adoption de règles par les municipalités. «En règle générale, les entreprises sont contentes d'avoir des balises et, autant que faire se peut, elles vont les respecter — peut-être dans 90 % des cas», dit-il.

Il précise par ailleurs que, dans son nouveau règlement, la Ville de Montréal autorisera l'installation d'antennes sur des équipements urbains lui appartenant. Une entente a d'ailleurs été conclue en février dernier avec l'entreprise Dascom qui entend installer 259 antennes sur des lampadaires et feux de circulation du territoire de l'île de Montréal, antennes qui seront reliées à un réseau de fibre optique.

En échange, la Ville touchera des redevances de 695 642 \$ sur une période de 20 ans, soit environ 134 \$ par emplacement par année. Elle pourra aussi utiliser gratuitement deux fibres optiques du réseau de Dascom dans le cadre de ses projets de contrôle à distance des feux de circulation et de centre de gestion de la mobilité urbaine. Louer ces fibres optiques lui aurait coûté 2,8 millions par année, indiquent les documents fournis par la Ville.

Le nouveau règlement de la Ville fera l'objet d'un examen public par l'Office de consultation publique de Montréal l'automne prochain.

Le Devoir

Supports à vélos sur les autobus de Montréal

Le système a fait ses preuves, croit la STM

JEANNE CORRIVEAU

La Société de transport de Montréal (STM) ne croit pas que les supports à vélos qui seront installés à l'avant de certains autobus cet été obstrueront la vision des chauffeurs comme l'affirme le syndicat. Ce type d'équipement a fait ses preuves dans de nombreuses villes dans le monde sans causer de problèmes, a fait valoir hier le président du conseil d'administration de la STM, Michel Labrecque.

Dans le cadre d'un projet-pilote, la STM a fait l'acquisition de 25 supports à vélos au coût de 900 \$ chacun afin de les installer sur les autobus des lignes 140-Fleury et 180-Salaberry, choisies parce qu'elles croisent des pistes cyclables très fréquentées.

En point de presse hier, Michel Labrecque a démontré qu'il suffisait de quelques secondes pour installer un vé-

lo sur le support. Mais sa présentation a été interrompue par l'intervention du président du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la STM, Denis Vaillancourt, venu lui dire sa façon de penser concernant le projet.

Des tests réalisés en prévision du projet-pilote ont démontré que les vélos obstruaient la vue des chauffeurs et pouvaient représenter un danger pour les piétons, a soutenu M. Vaillancourt. Même si de nombreuses villes dans le monde utilisent ce type de supports, M. Vaillancourt estime que la situation à Montréal est différente, notamment à cause des nombreux chantiers qui compliquent la conduite en ville.

«Je sais qu'il y en existe dans plusieurs villes ailleurs, mais à Montréal, c'est particulier. Il y a beaucoup d'achalandage. On est déjà en retard sur les horaires à cause des problèmes de circulation. Et là, on met cette

surcharge de travail de plus sur les épaules des chauffeurs», a-t-il expliqué.

Le syndicat a fait appel à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) afin d'exercer un droit de refus, mais celle-ci a rejeté la demande. Le syndicat a porté la décision en appel.

Tout en se disant sensible aux appréhensions du syndicat, Michel Labrecque estime que les vélos n'obstruent pas la vue des chauffeurs. «Le balisage qu'on a des autres chauffeurs dans les autres sociétés de transport de petites, moyennes et grandes villes nous indique que ces problèmes n'existent pas», a-t-il dit.

Le projet-pilote se poursuivra tout l'été, mais il est trop tôt pour dire que si des supports à vélos seront installés à cause des lignes d'autobus l'an prochain, a indiqué M. Labrecque.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX

Langevin Syndic de faillite inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
Avis de la première assemblée des créanciers
Dans l'affaire de la faillite de:
PAYSAGISTE L.D.G. INC.

Avis est par les présentes donné que Paysagiste L.D.G. inc. ayant fait affaires au 2772, route Marie-Victorin, suite E à Varennes QC J3X 1P7, a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 30 mars 2011 et a fait cession de ses biens le 13 juin 2011, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 juin 2011, à 15h, au bureau du syndic, 2368, boul. Marie-Victorin, Varennes QC. Fait à Saint-Hyacinthe, le 22 juin 2011.

Langevin Syndic de faillite inc.
Syndic de l'actif de Paysagiste L.D.G. inc.
Louis Langevin, CA, CIRP Responsable de l'actif
2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 7R8 T 450 250-0500 F 450 250-0501

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Raymond Chabot inc.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
SUCCESSION PIERRE GODIN

Avis est par les présentes donné que la faillite de **SUCCESSION PIERRE GODIN** résidant au 1659, rue Bellière, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 2Y1, est survenue le 16 juin 2011 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 juillet 2011, à 9 h, au 4805, boul. Lapinière, bureau 3300, Brossard (Québec).

Fait à Brossard, le 28 juin 2011.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic
Claude Trudeau, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
4805, boulevard Lapinière
Bureau 3300
Brossard (QC) J4Z 0G2
Téléphone : (514) 875-6633
Télécopieur : (514) 875-6632
www.raymondchabot.com

Don in memoriam
Un don de réconfort et d'espoir

514 527-2194
1 877 336-4443
www.fqc.qc.ca

Fondation québécoise du cancer

Vancouver dessine des cartes de «cyclabilité»

Vancouver — Des chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique tentent de franchir un pas de géant en matière d'urbanisme à pédales, en dessinant de nouvelles cartes qui détermineront les meilleurs secteurs pour les cyclistes en ville.

«L'indice de cyclabilité» est un outil qui permettra d'évaluer les quartiers d'une ville sur la base de la facilité à y circuler à vélo.

On analysera notamment la disponibilité et la qualité des infrastructures, les liens entre les rues, la topographie ainsi que l'utilisation des terrains.

La responsable de l'étude, Meghan Winters, soutient que l'objectif ultime du projet est d'indiquer aux urbanistes quels

secteurs peuvent être améliorés pour rendre la vie plus facile aux cyclistes.

L'organisation des villes influe grandement sur le niveau d'activités physiques qu'effectuent leurs citoyens, selon elle. Mme Winters affirme que la prise en compte de certains éléments par les urbanistes fera bouger davantage la population.

La région de Vancouver a déjà été cartographiée, mais l'équipe de recherche veut offrir le même traitement à Montréal, Victoria, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Charlottetown, Moncton et Saint-Jean d'Ici 2012.

La Presse canadienne

Un incendie menace le site nucléaire de Los Alamos

Santa Fe, Nouveau-Mexique — Un violent incendie de forêt menace le Laboratoire national de Los Alamos aux États-Unis, un vaste complexe nucléaire qui abrite des centres de recherche et un site de stockage de plutonium.

Des flammes ont brièvement pénétré hier sur une surface de 0,4 hectare à l'intérieur de la limite sud-ouest du site, qui s'étend sur 11 000 hectares dans les monts Jemez, dans le nord du Nouveau-Mexique, à une quarantaine de kilomètres de Santa Fe, avant d'être éteintes par les pompiers.

La ville de Los Alamos, qui compte 12 000 habitants, a été évacuée sur ordre des autorités, surprises par la rapidité de l'incendie. Aucun bâtiment du Laboratoire, qui a pour mission

d'assurer la sécurité et la fiabilité de l'arsenal nucléaire militaire américain, n'a été touché par les flammes, déclarent les autorités. Celles-ci assurent que les zones sensibles du complexe ne sont guère menacées.

Le site de plutonium est ainsi situé dans la partie nord-est du complexe, alors que le feu semble se déplacer vers le sud et l'est, a déclaré un porte-parole du Laboratoire, Kevin Roark. «L'installation est très bien protégée contre tout type de menace relative aux incendies de forêt», a déclaré Roark. Il a rappelé que le Laboratoire avait survécu en mai 2000 à un incendie ayant touché plusieurs bâtiments et provoqué plus d'un milliard de dollars de dégâts.

Reuters

porter

Rabais nouvelle vague. 30 % sur les vols Porter.

Ne manquez pas le bateau ! Économisez 30 % vers toutes les destinations Porter. Réservez avant le 29 juin avec le code VAGUE

Porter. Raffinée sur toute la ligne.



30 %
DE
RABAIS

Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code VAGUE

Voyagez avant le 15 décembre 2011. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 30 %.
Les tarifs aller simples incluent les surcharges de ligne aérienne et les frais d'aéroport.**

TORONTO 20 par jour 99 \$*	HALIFAX 2 par jour 158 \$*	ST. JOHN'S 174 \$*	SAULT STE. MARIE 151 \$*	SUDBURY 151 \$*	THUNDER BAY 152 \$*
WINDSOR 138 \$*	BOSTON 163 \$*	CHICAGO 163 \$*	MYRTLE BEACH Dès le 8 septembre 219 \$*	NEW YORK 135 \$*	

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

*Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Ce tarif aller simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Ces tarifs pourraient ne pas être en vigueur pendant toute la durée de la promotion. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

**Les tarifs aller simple incluent les services de NAV Canada, les frais d'assurance et les frais d'amélioration aéroportuaire (FAA), mais excluent les taxes et frais gouvernementaux. Les tarifs à destination de Montréal peuvent être différents.

flyporter.com

ACTUALITÉS

Le Champix est sous la loupe de Santé Canada

Cette aide à l'abandon du tabac est associée à des effets secondaires cardiaques accrus

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Nouvelle turbulence autour du Champix. Après avoir dû admettre l'existence d'effets indésirables possibles sur l'humour et le comportement, l'aide à l'abandon du tabac de Pfizer est une nouvelle fois dans la mire de Santé Canada. Cette fois pour une légère hausse du risque d'effets secondaires cardiaques notée chez des patients atteints d'une maladie cardiovasculaire.

L'examen annoncé hier fait suite à une enquête conclue il y a quelques jours par la Food and Drug Administration (FDA). L'équivalent états-unien de Santé Canada a révisé une étude à laquelle ont pris part 700 fumeurs atteints d'une maladie cardiovasculaire. Si l'exercice a permis de confirmer que le médicament est une aide efficace au sevrage tabagique, il a aussi mis en lumière des risques cardiaques plus élevés: 2 % chez ceux qui ont pris le Champix, contre 0,9 % chez le groupe contrôlé.

La FDA a aussitôt changé la monographie du Champix (Chantix aux États-Unis) et prescrit une nouvelle évaluation d'envergure au géant pharmaceutique. A l'instar de Santé Canada, elle s'est engagée à poursuivre son examen et à publiciser toute nouvelle indication si nécessaire. «Les patients qui notent l'apparition ou l'aggravation de symptômes comme le souffle court, des douleurs dans la poitrine ou dans les jambes en marchant devraient contacter leur médecin sans retard», indique la FDA.



CHARLES PLATIAU REUTERS

Se disant soucieuse «de la sécurité des patients», la compagnie Pfizer s'est engagée à collaborer étroitement avec Santé Canada et les autres organismes de santé dans le monde au sujet du médicament Champix. Celui-ci causerait des effets secondaires cardiaques chez des patients atteints d'une maladie cardiovasculaire.

Ce n'est pas la première fois qu'un risque cardiovasculaire est soulevé pour le Champix. Dans son communiqué, Santé Canada rappelle que de rares effets secondaires cardiaques se sont produits durant les essais cliniques. Douleurs thoraciques, rythme cardiaque irrégulier, crises cardiaques et accidents vasculaires cérébraux font d'ailleurs déjà partie des effets secondaires qui figurent sur l'information posologique du Champix.

Pfizer s'est engagée à aborder les détails de la méta-analyse réclamée par les États-Unis avec la FDA afin d'évaluer l'innocuité cardiovasculaire de son médicament. Se disant soucieuse «de la sécurité des patients», la compagnie s'est aussi engagée à collaborer étroitement avec Santé Canada et les autres organismes de santé dans le monde «pour surveiller et examiner régulièrement toutes les sources de données».

Dans son énoncé, le géant pharmaceutique n'en rappelle

pas moins «que le tabagisme constitue un facteur de risque important de maladie cardiovasculaire. [...] Les bienfaits de l'abandon du tabac sur la santé sont immédiats et considérables». A cet égard, les traitements médicaux comme le Champix restent «utiles pour aider les fumeurs décidés à cesser de fumer».

La nouvelle tuile survient à quelques semaines de la chute du Champix en France. Le ministre de la Santé, Xavier Ber-

trand, a annoncé au début du mois que le médicament ne serait plus remboursé par l'assurance maladie en raison des questions qu'il soulève. Non seulement il est suspecté de provoquer des troubles de l'humour et des idées suicidaires, mais «il n'a pas apporté la preuve d'une efficacité supplémentaire [aux substituts de nicotine]», avait alors expliqué le ministre pour justifier sa décision.

La mise au banc du Champix a causé beaucoup d'émoi dans



AGENCE FRANCE-PRESSE

En France, le Champix ne sera plus remboursé par l'assurance maladie en raison des questions qu'il soulève.

le milieu français de la lutte contre le tabac. Des médecins ont jugé la mesure trop draconienne rappelant que si le médicament doit être prescrit avec prudence, ses résultats n'en demeurent pas moins intéressants. Dans un article du *Monde*, le président de l'Office français de prévention du tabagisme, Bertrand Dautzenberg, a dit pour sa part redouter que cette «décision fasse du mal à l'ensemble des traitements de sevrage tabagique».

Contrairement aux timbres ou à la gomme, le Champix (tartrate de varenicline) ne délivre pas de nicotine à l'organisme. Il agit plutôt sur les récepteurs du cerveau pour atténuer les symptômes du sevrage tout en diminuant la sensation de bien-être que procurent la cigarette et les autres produits du tabac.

Le Devoir

Le cigarettier Philip Morris part en guerre contre le gouvernement australien

KRISTEN GELINEAU

Sydney, Australie — Le géant de l'industrie du tabac, Philip Morris, a intenté aujourd'hui une action en justice contre le gouvernement australien pour protester contre son projet de remplacement des logos figurant sur les paquets de cigarettes par des photos macabres de cancers de la bouche, d'enfants malades ou aveuglés par la fumée.

Pour le gouvernement, ces nouvelles mesures diminueront l'attrait du paquet et feront de l'Australie le pays le plus sévère du monde en matière de publicité sur le tabac. Plusieurs fabricants de cigarettes indignés ont menacé d'un procès, estimant que ce changement illégal diminuait la valeur de leur marque. Mais Philip Morris est la première des firmes à réclamer un dédommagement. «Nous pensons que ces indemnités pourraient s'élever à des milliards», a déclaré à l'Associated Press la porte-parole de Philip Morris, Anne Edwards.

La législation, que le Parlement doit adopter en juillet, interdira aux fabricants de faire figurer sur le paquet leurs logos, un texte promotionnel ou des images de couleur. Les noms de marque seront imprimés avec une police petite et uniforme et des avertissements sanitaires larges et terrifiants devront figurer sur les paquets, notamment des images en couleurs des conséquences du tabagisme sur la santé. La loi devrait entrer en vigueur en janvier 2012.

La société Philip Morris Asia, basée à Hong Kong, propriétaire de la filiale australienne de Philip Morris, a porté plainte hier, soulignant que cette législation viole le contrat bilatéral passé entre l'Australie et Hong Kong. Le géant du tabac ajoute que ce contrat protège la propriété des sociétés, notamment la propriété intellectuelle telle qu'une marque déposée.

«Nos marques représentent vraiment la clé de notre plus-value, c'est ce qui nous aide à être compétitifs, ce qui nous permet de différencier nos produits», a déclaré Anne Edwards. Selon elle, «ce

changement [...] n'aboutira qu'à la saisie de notre marque en Australie».

Le gouvernement, qui ne compte pas revenir en arrière, soutient que son projet est totalement légal. «Notre gouvernement est déterminé à saisir tous les moyens dont il dispose pour réduire les dangers du tabac», a déclaré le ministre de la Santé, Nicola Roxon. «Que l'industrie nous menace ou entreprenne une action judiciaire ne nous dissuadera pas».

Même son de cloche du côté de la première ministre, Julia Gillard, qui déclare: «Nous n'allons pas nous laisser intimider par la tactique du géant tabac.» Mais Philip Morris a fait valoir qu'en l'absence d'une «issue satisfaisante» à l'issue des trois mois de procédure entre les deux parties, il irait en justice.

Des mesures identiques sont sur le point d'être adoptées aux États-Unis. L'avertissement comprendra aussi une légende telle que «Fumer peut vous tuer» ou «la cigarette provoque le cancer».

Associated Press

EN BREF

Échec d'un vaccin expérimental contre le diabète de type 1

Paris — Un vaccin expérimental contre le diabète de type 1 a échoué à remplir son objectif lors de la deuxième étape des essais cliniques de validation, selon une étude publiée hier dans la revue médicale britannique, *The Lancet*. Le vaccin visait à protéger les cellules bêta du pancréas, productrices d'insuline, contre les attaques auto-destructrices du système immunitaire, dans le but de ralentir la progression de la maladie. Le diabète de type 1, quoique en augmentation dans le monde, est la forme la moins répandue de la maladie et représente environ 10 % des cas de diabètes. L'essai a porté sur 145 patients, âgés de 3 à 45 ans, vivant au Canada et aux États-Unis et dont la maladie avait été diagnostiquée dans les trois mois précédents. La préparation vaccinale injectable comportait une enzyme, l'acide glutamique décarboxylase (GAD), contre laquelle, dans cette forme de diabète, l'organisme fabrique des anticorps (auto-anticorps GAD). Mais la progression de la maladie a été similaire chez les patients qu'ils aient reçu le vaccin ou un placebo, selon l'étude. — Agence France-Presse

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

I · N · D · E · X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES

400 • 499 OFFRES D'EMPLOI

500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

307
LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
4487 de la Roche/Mt-Royal

309
COLLECTIONS

TIMBRES ACHÈTE
Collection ou Accumulation.
514 775-8036

390
DIVERS

SPECTACLE U2
2 excellents billets pour le spectacle de U2 le samedi 9 juillet. Section 105, rangée 44, sièges 13 et 14. Prix unitaire : 400\$
514-501-2084

508
SERVICES FINANCIERS

508
SERVICES FINANCIERS

MULTI-ASSURANCES.COM

- assurance hypothécaire
- assurance invalidité
- assurance-vie
- maladie grave
- voyage

Obtenez une cotation en ligne.
Le plus bas prix disponible en moins de 2 minutes!
Comparez et économisez.
Visitez www.multi-assurances.com

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTI ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

530
COURS

ATELIER D'ÉCRITURE À MTL
Avec l'auteure Sylvie Massicotte
www.sylviemassicotte.qc.ca
Info. / Inscriptions : 514-943-0081

695
AUTOMOBILES

VOLVO 960 FAMILIALE, 1995.
261 000 km. Bien entretenue (factures disponibles). 2 350\$.
450 677-8046 514 772-8046 (cell).

WESTFALIA 1989
Très bonne condition.
Conduite manuelle.
Jamais sorti l'hiver, 14 500\$.
514 277-2656

Association québécoise des troubles d'apprentissage

« J'apprends différemment parce que j'ai de la difficulté... »

www.aqeta.qc.ca

SP La vie avec la sclérose en plaques.

La seule chose prévisible avec la sclérose en plaques, c'est qu'elle rend la vie imprévisible.

SP Société canadienne de la sclérose en plaques
1 800 268-7582 www.scleroseenplaques.ca

**Archambeault, Ronald
1936-2011**

À Westmount, à sa résidence suite à une longue maladie, est décédé le 17 juin 2011, Ronald France Archambeault, comédien.

Un vibrant hommage lui sera rendu au :

**Centre funéraire Côte-des-Neiges
4525, Chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, 514-342-8000
(stationnement intérieur)**

le mercredi 29 juin 2011 dès 10 h 30 suivi de l'hommage à 11 h 30.

Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation québécoise du cancer seraient appréciés.

GRATUIT !

À la famille éprouvée :
Le journal *Le Devoir* postera gratuitement une copie plastifiée de l'avis publié.

Demandez-le au : 514 525-5379
necrologie@lememorial.com

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC - Bijou de bungalow
Clé en main, à 2 pas des collèges privés Regina Assumpta et Mont St. Louis. 3 cacs, cuisine neuve, granit, 2 s/bains, grand s.-sol fini, salle de lavage, garage, immense cour. Occ. imm. Poss. de location.
480 000 \$ 514-244-9076

135
TERRAINS

Magnifique terrain approx.
3 acres dans baie du lac Memphrémagog avec chalet habitable à l'année.
Près Mont Orford. 819-578-9612

MAQUETA
moi aussi JE PEUX APPRENDRE

Le droit d'écrire pour tous les âges.
[aqeta.qc.ca](http://www.aqeta.qc.ca)

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

NDG EST - 6 1/2 rénove
Ht duplex, près piste cyclable, Métro Vendôme. Communauté Pas chiens-chats. Non-fumeur.
1100 \$ 514 488 3087

PLATEAU - Boul. St-Joseph est
Grand 7 1/2 rénove, r. de c. a.c. 2 c.c.+ 1 bur. 5 électros. Terr. arr. Garage chauffé. Pas de co-locs. Août. 1600\$ 514 276-3717

VILLERAY - GRAND 6 1/2
Rénové, 2e, lumineux, calme, mètres Fabre et J.-Talon, 2 c.c., bureau, pl. bois, 2 balcons. Près ts services. Août, chauffé, eau ch. 1260\$ mariea9@sympatico.ca

LONGUEUIL, 4 1/2, r. de c.
Près parc régional. Cour. Libre. 750\$ 514 292-8534

NDG - Spacieux 4 et 5 1/2
tout inclus. 855\$-1 040\$ plancher bois, vue parc, plafond haut, poss. garage, balcon. 514-684-5993

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

GASPÉSIE - PARC FORILLON
Bord de mer. Location à la semaine. Disponibilités en juillet et août. 514 325-3718

176
CHALET À LOUER

BORD DU FLEUVE : L'ISLET-SUR-MER
Condos de villégiature. Location à la semaine. 1 888 945-8686 514 522-6229 oieblanchesurmer.com

ESTRIE - LE "VERDELOT"
Petit chalet au bord du lac St-Georges, accueillant, confortable, 2 chambres. Juillet/août. À partir de 514 449-2881 ou 1-877-526-6879 www.leverdelot.com

301
ŒUVRES D'ART

ŒUVRES D'ART à vendre
www.oeuvresd'art.ca

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénove 08 Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

ACTUALITÉS

GES: l'Europe fait le pari de l'efficacité énergétique

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Pendant que le Canada file allègrement vers une modeste stabilisation de ses gaz à effet de serre (GES) au niveau de 1990 d'ici 2020, la Commission européenne a dévoilé hier le nouveau scénario qu'elle a préparé pour ramener les émissions de ce continent à 20 % sous le niveau de 1990, principalement grâce à une politique musclée d'économies d'énergie.

Cette nouvelle proposition, qui élargit à tous les grands consommateurs de combustibles fossiles des règles qui régissaient déjà certains secteurs économiques, fait suite au bilan de la Commission, laquelle estime que les mesures proposées jusqu'ici « ne permettraient d'atteindre que la moitié de l'objectif de réduction de 20 % ». Cet objectif, annoncé avant la conférence de Copenhague de décembre 2009 sur les changements climatiques, demeure toujours pertinent, ajoute la Commission, même si le reste de la communauté internationale fait du surplace dans ce dossier.

Dans un contexte d'importations croissantes de diverses formes d'énergies, chacune à des prix de plus en plus élevés, le document stratégique souligne que les problèmes d'accès à des sources d'énergie suffisantes pourraient poser un « risque sérieux » à l'économie européenne à moyen terme.

« C'est pourquoi, insiste la Commission, le recours à l'efficacité énergétique constitue un des principaux thèmes de l'Initiative européenne 2020 pour une utilisation efficiente des ressources. L'efficacité énergétique est la mesure la plus efficace en terme de coûts-bénéfices et le moyen le plus rapide d'augmenter l'approvisionnement énergétique. Et c'est aussi un moyen particulièrement efficace de réduire ses émissions de GES dans une approche climatique responsable. »

La politique « musclée » d'économies d'énergie proposée hier va aussi « avoir des impacts importants sur la croissance économique et la création d'emplois », ajoute le document. Alors qu'au Canada et au Québec, on tente de consolider l'économie par des investissements massifs dans la production de nouvelles sources d'énergie, en Europe, on voit le problème différemment: « Les économies d'énergie libèrent des ressources financières qui peuvent être réinvesties ailleurs dans l'économie et peuvent réduire ainsi les finances publiques, qui sont pour la plupart trop surchargées. Au niveau individuel, l'efficacité énergétique se traduit par des économies dans le budget consacré à l'énergie. »

Enfin, conclut le document, en produisant plus de biens avec moins d'énergie, la compétitivité des entreprises européennes va s'améliorer et elles vont aussi développer une expertise qu'elles pourront vendre ailleurs dans le monde.

Les gouvernements d'abord

Quant aux mesures proposées, elles visent en premier lieu les gouvernements à tous les niveaux.



LOÏC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

La future directive européenne, que les pays doivent intégrer obligatoirement dans leurs politiques et législations, propose en effet de rénover l'ensemble du parc immobilier public pour le mettre au niveau des technologies les plus évoluées en matière d'efficacité énergétique.

La future directive européenne, que les pays doivent intégrer obligatoirement dans leurs politiques et législations, propose en effet de rénover l'ensemble du parc immobilier public pour le mettre au niveau des technologies les plus évoluées en matière d'efficacité énergétique.

Tous les gouvernements devront aussi cesser d'acquiescer des biens, services et immeubles qui ne sont pas au niveau optimal de performance énergétique. Se basant sur l'expérience alors acquise, les États membres devront mettre en place des règles pour améliorer leur parc immobilier déjà construit, et leurs standards devront s'appliquer aux nouveaux édifices.

Toutes les grandes sociétés industrielles et commerciales devront déposer des audits indépendants de leur performance énergétique. Les producteurs d'énergie seront pour leur part obligés de faire rapport de ce qu'ils mettent sur le marché et d'indiquer s'ils ont des systèmes de facturation

qui encouragent les économies d'énergie.

Les nouvelles règles vont imposer des plans de chauffage et de climatisation collective aux communautés locales avec des niveaux d'efficacité énergétique réglementaire pour leurs équipements. Tous les nouveaux équipements de production devront par ailleurs être astreints à des normes plus sévères, être installés le plus près possible des marchés desservis et réutiliser le plus possible l'énergie généralement perdue dans des procédés de cogénération.

Enfin, chaque pays devra se doter d'objectifs d'économies d'énergie et d'une politique globale. Quant à la Commission européenne, elle réévaluera en 2014 l'efficacité de ce nouveau plan en vue de le raffermir si l'on découvre qu'il ne permettra pas l'atteinte des objectifs de réduction des GES de 20 % d'ici 2020.

Le Devoir

PÉROU

Bear Creek conteste son « expropriation »

La société canadienne Bear Creek engagera sans délai des actions en justice pour s'opposer à la révocation de sa concession minière par le Pérou, mais croit encore à une « solution politique », a déclaré hier son président-directeur général, Andrew Swarthout.

Il a jugé, lors d'une conférence téléphonique, que le décret publié samedi par Lima était « illégal, anticonstitutionnel et constituait une expropriation » touchant le projet de mine d'argent de Bear Creek à Santa Ana. Cette décision avait été prise samedi par le président péruvien, Alan García, à la suite d'incidents entre la police et des manifestants ayant fait vendredi six morts et trente blessés à l'aéroport de Juliaca. M. García doit céder son poste le 28 juillet prochain à Ollanta Humala, un nationaliste de gauche.

« En dépit des mesures prises samedi qui forcent Bear Creek à engager immédiatement une action en justice pour défendre ses droits, une solution politique est encore possible », a dit M. Swarthout. « Santa Ana est un projet sain sur le plan environnemental dont le président élu a besoin pour atteindre son objectif de réduire davantage la pauvreté au Pérou », a-t-il soutenu. « Nous voyons une possibilité de construire des ponts avec le nouveau gouvernement en affirmant notre engagement à participer à résoudre le problème de la pauvreté », a-t-il ajouté.

Le patron de Bear Creek a confirmé que Santa Ana représentait 20 % des actifs de la compagnie et que son autre projet au Pérou, celui de Caroni, se poursuivait. Il a souligné que les incidents de vendredi dernier s'étaient déroulés à 160 km du site de Santa Ana et affirmé qu'ils avaient été provoqués par des militants politiques et non par des représentants des communautés quechua et aymara de la zone concernée par le projet, avec lesquelles Bear Creek avait tenu des consultations.

Six personnes ont été tuées et une trentaine d'autres ont subi des blessures vendredi, quand la police a ouvert le feu dans leur direction. La plupart des victimes sont des autochtones opposés au projet de Bear Creek.

L'entreprise a déjà investi 96 millions à Santa Ana. Elle assure qu'elle a respecté la loi péruvienne et qu'elle a consulté les habitants du coin. Elle affirme aussi qu'elle s'est dotée d'un plan pour protéger le lac Titicaca de la contamination. D'après M. Swarthout, les manifestants venaient de l'extérieur de la région.

Les paysans qui manifestent depuis la fin du mois de mai craignent que les exploitations minières ne contaminent l'eau des rivières qui irriguent leurs champs.

Agence France-Presse et La Presse canadienne

Le bisphénol A féminise les souris mâles étudiées

Washington — Le bisphénol A (BPA), substance controversée utilisée par exemple dans les revêtements intérieurs des bouteilles en plastique et des biberons, est lié à une féminisation des souris mâles, selon une étude publiée hier.

Ces derniers travaux, menés par des chercheurs de l'Université du Missouri, montrent que des souris mâles exposées au stade fœtal au BPA se comportent davantage comme des femelles, notamment dans leurs capacités à s'orienter dans leur environnement.

Cette observation conduit les scientifiques à conclure que chez l'homme ce composant chimique pourrait avoir des effets néfastes sur le développement et les traits cognitifs propres à chaque sexe qui sont importants pour la reproduction.

« Les souris de l'expérience exposées au BPA — à des quanti-

tés équivalentes, toutes proportions gardées, à celles absorbées par l'homme — paraissent normales, mais elles sont pourtant clairement différentes », explique Cheryl Rosenfeld, professeure adjointe de sciences biomédicales à l'école de médecine vétérinaire de l'Université du Missouri et principal auteur de cette étude.

« Les souris femelles ne veulent pas s'accoupler avec les souris mâles qui ont été exposées au BPA, et ces dernières ont les plus grandes difficultés à naviguer spatialement pour trouver des partenaires sexuelles », précise-t-elle.

Cette étude devrait établir les bases pour des recherches futures examinant comment le BPA pourrait influencer différemment sur les comportements cognitifs des garçons par rapport à ceux des filles, selon les auteurs.

Agence France-Presse

Saint-Robert-Bellarmin

Feu vert à un projet éolien de 80 mégawatts

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Conseil des ministres du Québec a fait savoir hier qu'il avait donné le feu vert à un nouveau projet éolien situé dans la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, dans la MRC du Granit.

Il s'agit d'un projet de 80 mégawatts en puissance installée. Cette puissance sera atteinte grâce à 40 éoliennes de 2 mégawatts, qui seront installées en grande partie dans une érablière qui sera conservée, une première au Québec.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une audience publique même s'il y a eu une demande en ce sens formulée par l'Association provinciale des arboriculteurs sur les terres publiques. Québec avait alors laissé la possibilité au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'amorcer une médiation avec ce seul requérant, ce qui a été accepté aussi par le promoteur, Saint-Laurent Énergies.

Ce producteur, qui porte le nom d'EDF en Canada dans le

registre des entreprises, avait initialement pour objectif d'implanter ce parc d'éoliennes dans la municipalité d'Aguanish, sur la Côte-Nord. Mais une incompatibilité avec la réglementation municipale a imposé son déplacement vers une autre partie du Québec. Le projet va exiger un investissement de 200 millions qui vont, selon le communiqué diffusé hier par le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, créer dans cette région une centaine d'emplois temporaires. Le projet devrait être opérationnel dès le début de la prochaine année.

Des 40 éoliennes de ce projet, 29 seront en principe construites sur des terres publiques comprenant de magnifiques érablières, ce qui a fait craindre aux arboriculteurs locaux certains impacts et qui explique leur demande d'audiences. Dans ce secteur, près de 51 % du territoire public est couvert d'érablières matures sous bail avec le gouvernement.

Les requérants craignaient notamment les impacts de possibles chablis si on élargissait

les emprises routières, s'interrogeait sur les conséquences de la construction des nouvelles routes et emprises sur le mouvement de l'eau dans les nappes souterraines, tout comme ils s'interrogeaient sur la valeur de certains corridors d'accès. Dans l'entente conclue avec le promoteur dans le cadre de la médiation du BAPE, les propositions échangées ont débouché sur une entente. Celle-ci prévoit que les impacts de cette nouvelle production dans un territoire forestier qu'on veut conserver productif vont être suivis de près et qu'ils seront atténués dans la mesure du possible.

Enfin, un comité de liaison consultatif, composé de citoyens, de représentants de la

municipalité et du promoteur veillera à réaliser ce projet de concert avec le milieu.

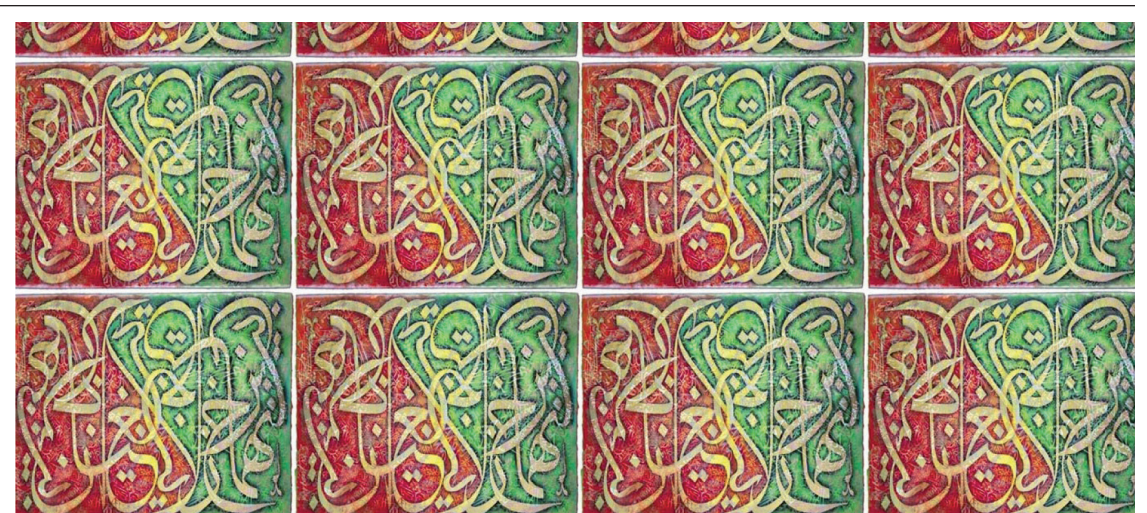
Le Devoir

Congédié ?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

SOLDES
JUSQU'À LA
FIN JUILLET
30% à 70%

Enfants Deslongchamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
Vêtements de maternité
1007, RUE LAURIER
OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442



Ouverture Master International en Civilisation musulmane

L'Universitat Oberta de Catalunya (Université Ouverte de Catalogne) de Barcelone propose un enseignement unique dans le monde, par Internet, Master International en Civilisation musulmane, un programme complet, prodigué par une équipe d'enseignants parmi les meilleurs dans leur spécialité. Le savoir à domicile et à la carte, pour répondre aux besoins, de connaissance approfondie et objective de l'islam et des mutations du monde arabo-musulman, des étudiants, des chercheurs, acteurs sociaux, culturels et culturels, institutions, fonctionnaires et entrepreneurs.

Pour plus information, visitez notre site web, www.uoc.edu ou envoyez un courriel à queries@uoc.edu.

UOC, L'UNIVERSITÉ EN LIGNE
L'Université Ouverte de Catalogne (www.uoc.edu) propose un accès à l'éducation supérieure en ligne pour tous, dans le monde entier.
En vous inscrivant à l'Université Ouverte de Catalogne, vous aurez accès à un campus virtuel multilingue ouvert à tous, aux quatre coins du monde, à toute heure, grâce à Internet.

UOC
Institut Internacional de Postgrau
www.uoc.edu

IDÉES

Amphithéâtre de Québec

Un cadeau qui vaut des millions

GAÉTAN FRIGON

Président exécutif de PubliPage et ancien p.-d.g. de la Société des alcools du Québec et de Loto-Québec

Monsieur Jean Charest,
Madame Pauline Marois,
Monsieur Régis Labeaume,

D'entrée de jeu, laissez-moi vous dire que je suis en faveur d'un nouvel amphithéâtre à Québec, même s'il est entièrement payé par des fonds publics; je prône aussi le retour d'un club de hockey de la LNH dans la Vieille Capitale. Il n'est donc pas mon intention de revenir sur les éléments qui ont déjà fait l'objet de nombreuses critiques dans ces deux dossiers. Je laisse ces éléments aux politiciens et aux experts juristes. Vous avez d'ailleurs tous les trois pris une décision politique dans cette affaire et, à l'évidence, vous êtes prêts à en assumer les conséquences.

Il y a cependant un point de vue qui semble vous avoir échappé et il est important de le faire ressortir, étant donné les implications financières.

On sait que, s'il n'y a pas d'équipe de hockey, l'entente prévoit un loyer de seulement 2,5 millions de dollars par année. Je peux vivre avec cela. Mieux encore, je crois fermement que Pierre Karl Pélaude, le p.-d.g. de Quebecor, représente le meilleur choix qu'il était possible de faire pour s'assurer du retour des Nordiques, et pour exploiter un club de la LNH de façon rentable par la suite. Il est l'homme de la situation. Là n'est pas le problème.

Le problème concerne le cadeau de quelques centaines de millions de dollars en diminution de loyer qu'on s'appête à lui offrir s'il réussit à acheter un club de hockey qui jouerait dans ledit nouvel amphithéâtre, alors qu'il a déjà un coffre d'outils bien rempli avec ses journaux, ses magazines, son câble et ses postes de télévision, lui permettant ainsi de maximiser ses revenus à tous les niveaux grâce notamment à la convergence. Quebecor aurait ainsi la presque totalité des revenus générés directement ou indirectement par le club de hockey sans compter les autres revenus générés par les activités artistiques et culturelles.

Peu de risques financiers

Conséquemment, je ne comprends absolument pas ce qu'on est en train de faire, étant donné que Quebecor prend très peu de risques fi-

nanciers dans cette affaire. Toute personne ou entreprise qui veut acheter une équipe de hockey se doit d'accepter les mêmes règles du jeu que celles qui s'appliquent aux autres équipes de hockey avec lesquelles elle sera en concurrence.

D'une part, il faut d'abord pouvoir acheter une équipe de hockey et il n'est évidemment pas question de subventions pour cela. Seules les forces du marché s'appliquent. D'autre part, il faut payer les joueurs et, là non plus, il n'est pas question de subventions. Toutes les équipes ont à la fois un plancher salarial et un plafond salarial à respecter. Elles sont toutes sur un pied d'égalité. Finalement, il faut un aréna où jouer. Ici, je reconnais qu'il n'est pas obligatoire d'exiger que le propriétaire d'un club de hockey construise lui-même son propre aréna, même si c'est la norme. Cependant, si ledit aréna est construit et payé par des fonds publics plutôt que par des fonds privés, encore faut-il que le loyer et les taxes qui seront payés par le propriétaire du club de hockey soient fixés en lien avec la vraie valeur de l'immeuble et qu'il n'y ait pas de subventions directes ou indirectes.

Équipes de l'est du Canada

Dans l'entente entre la Ville de Québec et Quebecor, voilà où le bât blesse. Pour le démontrer, comparons avec les autres équipes de hockey de l'est du Canada, à savoir les équipes qui seront en concurrence directe avec celle de Québec — à des fins de comparaison, j'ai volontairement laissé de côté les équipes américaines et celles de l'Ouest canadien. L'équipe de Québec jouera dans la même association que les Canadiens de Montréal, les Sénateurs d'Ottawa et les Maple Leafs de Toronto. Il est donc primordial que le loyer qui sera exigé par la Ville de Québec ne vienne pas donner un avantage financier outrancier à l'équipe de Québec, ce qui équivaldrait à une subvention indirecte des opérations hockey du club en diminuant d'autant ses dépenses.

Les propriétaires des clubs de Montréal, d'Ottawa et de Toronto ont eux-mêmes construit leur aréna sans aucune subvention des gouvernements. En moyenne, leur aréna a coûté ou vaut entre 200 et 400 millions de dollars. Si on prend seulement un taux d'intérêt de 5 % par année, sans même repayer de capital, on en arrive à un coût de loyer minimum, avant taxes municipales et frais de maintenance, d'entre 10 et 20 millions de dollars par année. Dans le cas de Montréal, il faut ajouter 9 millions de dollars par année seulement en taxes municipales, sans compter les frais de maintenance. On peut donc très logiquement conclure que, avec un loyer annuel de seulement 4,5 millions de dollars, sans avoir à payer

de taxes municipales, Quebecor payera quelque part entre deux et cinq fois moins en loyer annuel que les autres clubs canadiens avec lesquels il sera en concurrence directe. Où est la logique?

Et comme le bail de Quebecor pour le nouvel amphithéâtre sera de 30 ans, cela signifie un cadeau se situant entre 300 et 500 millions de dollars au cours de cette période. Certains diront qu'il faut prendre en considération le fait que Quebecor paiera une somme d'environ 63 millions au tout début pour avoir son nom sur l'amphithéâtre. Mais il s'agit là de publicité et non du paiement d'une portion du coût de construction de l'amphithéâtre. Si ce n'est pas Quebecor, ce sera une autre compagnie qui mettra le même montant pour avoir son nom sur l'amphithéâtre, comme cela se fait partout ailleurs. Ça n'a rien à voir avec le loyer à payer qui se doit d'être équitable.

Subventions indirectes?

En conclusion, madame et messieurs, même si 100 % des coûts de construction de 400 millions de dollars pour le nouvel amphithéâtre sont payés à même des fonds publics, j'embarque dans le projet, à regret peut-être, mais j'embarque quand même. Mais si on ajoute un montant presque similaire en subventions indirectes de loyer sur 30 ans, alors là, je débarque. Ce n'est pas équitable pour les contribuables de Québec et du Québec (Ville et province), ni pour les autres équipes de hockey de la LNH qui, en plus d'avoir eu à payer la totalité des frais de construction de leur aréna, doivent aussi en assumer les frais financiers, les frais de maintenance et les taxes municipales. Le contrat liant Quebecor à la Ville de Québec doit être révisé de façon à ce que le loyer reflète la valeur réelle de l'amphithéâtre, rien de plus, rien de moins. Je sais que les gens de Québec veulent leur amphithéâtre et leur club de hockey. Mais je suis convaincu qu'ils ne veulent pas aller jusqu'à subventionner les opérations hockey de l'équipe. La compétitivité d'une équipe de hockey de la LNH n'est pas seulement sur la glace. Son propriétaire se doit d'assumer lui-même toutes les dépenses reliées à l'opération hockey. Sinon, il ne mérite pas d'avoir une équipe. Il est donc de votre devoir de corriger cette iniquité qui est préjudiciable à maints égards.

Certains parmi vous me diront peut-être que le loyer à payer ne concerne que la Ville de Québec et non le gouvernement du Québec. Je répondrai que, en mettant 200 millions sur la table pour la construction du nouvel amphithéâtre, le gouvernement du Québec se doit, à tout le moins, de s'assurer que ce montant ne serve pas à subventionner un club de hockey en particulier par la porte d'en arrière.

Milieu psychiatrique

La persistance de l'institution «totale»

DAVE HOLMES

Professeur titulaire à la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa et titulaire de la Chaire de recherche en soins infirmiers médico-légaux

AMÉLIE PERRON

Professeure adjointe à la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa

STUART J. MURRAY

Professeur agrégé à la Faculté des arts de l'Université Ryerson

La publication d'un rapport dévastateur sur les conditions de traitement, ou plutôt d'absence de traitement, en milieu psychiatrique fait encore une fois les manchettes alors que tout un chacun crie au scandale. Mais quel scandale?

La situation décrite dans le rapport conjoint du Collège des médecins (CMQ) et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) concernant le CSSS de Saint-Jérôme est connue depuis longtemps et témoigne encore une fois des conditions de traitement accablantes et affligeantes auxquelles sont soumises des personnes vulnérables souffrant de troubles mentaux. Ce scandale n'est pas nouveau, il perdure depuis des décennies et, à la lumière de nos travaux de recherche, il est endémique partout au Canada dans les institutions où le pouvoir, le contrôle et les populations vulnérables s'entrecroisent.

Si les conclusions du rapport conjoint sont alarmantes, les conditions de «détention» dont il est question ici sont intensifiées dans des milieux psychiatriques en milieux correctionnels où l'utilisation de la cellule du patient, de la salle d'isolement ou des contentions mécaniques ou chimiques fait partie de l'arsenal «thérapeutique» quotidien alors qu'ils sont souvent associés à des plans de modification de comportements qui ne sont d'aucune efficacité, en plus de placer le personnel soignant dans des situations où ses obligations professionnelles sont ignorées.

Ces institutions imposent un cadre rigide de comportements tant à ses résidents qu'à son personnel

Absence de soins

Le déploiement de mesures restrictives dont il est question dans le rapport s'inscrit au cœur d'un complexe hospitalo-carcéral où s'articulent des processus sociaux propres aux institutions définies comme «totales» où les aspects les plus rudimentaires de l'existence (intimité, horaire des activités quotidiennes, permis de circuler, etc.) sont complètement pris en charge pour un traitement de masse. Le fonctionnement de l'institution totale est «simple» et sans nuance: un règlement intérieur (traitement) qui dicte les règles de la vie quotidienne dans l'unité de soins, assorti de sanctions (retrait en chambre, isolement, etc.) ou de privilège (permis de circuler, congés d'essais) afin d'assurer la conformation du patient au «système».

L'absence de soins, dont fait courageusement état la présidente de l'OIIQ, est telle qu'on peut légitimement se demander si le traitement existe réellement en milieux de soins psychiatriques. En écoutant les nombreux reportages qui ont suivi le dépôt du rapport, on se demande comment cela a pu durer aussi longtemps avant que l'on sonne l'alarme.

Effet puissant des institutions

Comment expliquer le silence du personnel soignant? Ce dernier est pourtant au fait de ses obligations éthiques et légales à l'endroit des populations dont il a la charge; il est au fait, aussi, des sanctions possibles advenant une faute professionnelle. Mais c'est sans compter l'effet puissant de ces institutions qui prônent la conformité et l'obéissance, non pas seulement celles des patients, mais celles, également, du personnel soignant. Ces institutions imposent un cadre rigide de comportements tant à ses résidents qu'à son personnel. Pour ce dernier, aller à l'encontre du courant, sortir des rangs, s'opposer à la tendance du groupe, peuvent aussi entraîner la perte de certains «privilèges» et des sanctions diverses (critiques des pairs, ostracisme, railleries, exclusion, méfiance). Ce processus n'est pas unique aux milieux psychiatriques, mais il est certain que compte tenu de leur nature fermée, ceux-ci se prêtent bien à son déploiement.

Nous saluons le courage des deux ordres professionnels pour la qualité de leur rapport et les encourageons fortement à étendre leur exercice à d'autres milieux psychiatriques où les modalités de traitement sont non seulement archaïques, mais également le symbole d'une violence organisationnelle qu'on ne remet plus en question tant elle fait partie des façons de faire et est intégrée aux rituels des milieux. Cet exercice devrait comprendre les milieux psychiatriques hospitaliers et aussi les milieux psychiatriques correctionnels.



URIEL SINAI REUTERS

Un des six bateaux de la flottille de la paix était abordé par les forces israéliennes, en mai dernier.

Flottille de la liberté

Pourquoi nous voguerons vers Gaza

MARIE-ÈVE RANCOURT

Déléguée de la Ligue des droits et libertés

MANON MASSÉ

Déléguée de Québec solidaire

Depuis maintenant cinq ans, Israël impose un blocus illégal sur la bande de Gaza, une région déjà isolée des autres territoires de la Palestine transformée par l'occupation et la colonisation israéliennes en îlots séparés les uns des autres et sans contiguïté territoriale. Ce blocus se traduit par une impossibilité pour la presque totalité des 1,6 million de Palestiniens et Palestiniennes habitant la bande de Gaza de sortir des murs de cette région, par l'interdiction de pêcher au-delà de 3 milles marins, par des attentats ciblés, par des punitions collectives comme les destructions de maisons et le vol de terres et, évidemment, par une insuffisance de biens essentiels: matériel médical, produits alimentaires, matériaux de construction, fournitures scolaires, etc.

Ce blocus se traduit également par un harcèlement de la part des soldats israéliens envers les Palestiniens, par des lois discriminatoires, par des arrestations et des détentions préventives. Gaza est littéralement une prison à ciel ouvert où le peuple qui y habite est totalement dépendant du bon vouloir de l'État d'Israël et des soldats israéliens.

Cette situation se perpétue en flagrante violation du droit international et des droits de la personne les plus fondamentaux qui interdisent entre autres choses les punitions collectives. Elle persiste «en dépit de la Résolution 1860 du Conseil de Sécurité de l'ONU et des injonctions de la communauté internationale» comme l'a rappelé récemment la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme. Cette résolution, votée en janvier 2009, exige que l'approvisionnement et la distribution de l'aide humanitaire à la population de Gaza se fassent sans entrave.

Action pacifique et humanitaire

Le geste que nous faisons est une action directe non violente, une action civile, pacifique, non partisane visant justement à livrer de l'aide humanitaire à d'autres civils palestiniens. Nous sommes conscientes des risques de cette mission. Rappelons que, l'an dernier, les soldats israéliens ont illégalement abordé la flottille, tué neuf humanitaires et blessé une quarantaine d'autres.

Il importe de rappeler ici que cette action pacifique et humanitaire met d'abord en avant des valeurs humanistes de justice et de paix. Elle est inclusive, a pour beauté la diversité des personnes à bord et l'engagement des participants en faveur de la non-violence, de la paix et des droits de la personne. Nous ne sommes pas des super hé-

roïnes, mais de simples citoyennes qui ont choisi d'agir en faveur d'un monde meilleur, d'un monde plus juste.

Conscience collective

Il est honteux qu'une mission humanitaire soit qualifiée de provocation de la part du gouvernement canadien. Tout ce que nous voulons provoquer, c'est la conscience collective et dénoncer l'illégal et immoral blocus israélien sur Gaza. Par cette mission, nous cherchons à créer un mouvement de solidarité internationale envers le peuple palestinien, mais également envers l'ensemble des peuples opprimés. Le gouvernement canadien et l'ensemble de la communauté internationale doivent cesser d'avaliser aveuglément les politiques israéliennes et agir afin de faire respecter les droits des Palestiniens.

Nous sommes convaincues que l'attachement des Canadiens et des Québécois aux valeurs de justice et de paix de même que la force du mouvement de solidarité des citoyens et citoyennes de ce monde auront raison des mesures injustes qui ont cours au quotidien dans cette région du monde. Si nous reconnaissons la légitimité des peuples arabes de lutter pour la liberté, nous devons en faire autant pour le peuple palestinien. Nous rêvons d'une Palestine libre, maître de ses choix et nous agissons aujourd'hui et continuerons d'agir demain pour qu'il en soit ainsi.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec)/Ébén Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault/Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphanie Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Étienne Plamondon-Emond (communis interne); Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjardis, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois/Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

KADHAFI

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement Moussa Ibrahim. La Chambre préliminaire I de la CPI a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de Mouammar Kadhafi, de son fils Saïf Al-Islam Kadhafi et du chef des renseignements, Abdallah Al-Senoussi, pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis au moins du 15 février 2011 au 28 février 2011, par «l'appareil d'État» et les «forces de sécurité».

«Il y a des motifs raisonnables de croire que [...] Mouammar Kadhafi, en coordination avec son cercle rapproché, a conçu et orchestré un plan destiné à réprimer et à décourager la population qui manifestait contre le régime et ceux considérés comme dissidents au régime», ont souligné les juges lors d'une audience publique à La Haye.

Mouammar Kadhafi est le second chef d'État en exercice à être sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale. Malgré les mandats d'arrêt émis contre lui (mars 2009, juillet 2010), le président du Soudan, Omar al-Béchir, qui est accusé de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, tient aujourd'hui fermement les rênes du pouvoir. Il prend part à des réunions internationales dans les États ne reconnaissant pas la CPI, comme la quasi-totalité des pays arabes.

La communauté internationale se demande aujourd'hui si l'inculpation de Mouammar Kadhafi aura plus d'effet.

L'initiative de la CPI n'est également pas sans rappeler celle de la procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Louise Arbour, qui avait inculpé Slobodan Milosevic peu avant la fin du conflit au Kosovo alors même que se dessinait l'ébauche d'une négociation après trois mois d'intenses bombardements de l'OTAN.

La décision de la CPI, annoncée sur fond de poursuite des bombardements de l'OTAN, a coïncidé avec de nouveaux appels de dirigeants étrangers au départ de Mouammar Kadhafi, au pouvoir depuis près de 42 ans.

À Bruxelles, le secrétaire général de l'OTAN, An-



Mouammar Kadhafi, son fils Saïf Al-Islam et le chef des renseignements, Abdallah Al-Senoussi, recherchés pour crimes contre l'humanité.

ders Fogh Rasmussen, a fait valoir hier que la décision de la Cour mettait en lumière l'isolement croissant du régime libyen sur la scène internationale.

Pour la Maison-Blanche, il «s'agit d'un nouvel indice du fait [que le dirigeant libyen] a perdu sa légitimité».

À Paris, le président français, Nicolas Sarkozy, a également réaffirmé que la paix ne reviendrait en Libye qu'avec le départ de Kadhafi. «Après 41 ans de dictature, il est peut-être temps d'arrêter, qu'il quitte le pouvoir», a-t-il déclaré.

L'Italie, ancienne puissance coloniale en Libye, a elle aussi vu dans les trois mandats d'arrêt la confirmation de la «perte de toute légitimité, politique et morale» de Mouammar Kadhafi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières libyennes.

En revanche, le président sud-africain, Jacob Zuma, s'est dit «extrêmement déçu et préoccupé», selon son porte-parole.

«Ne pas arrêter et ne pas poursuivre les hommes accusés enverrait un message troublant», a soutenu Michael Bochenek, de l'ONG Amnesty International. Human Rights Watch a quant à elle estimé qu'en délivrant de tels mandats, la CPI «démontre que le droit peut même rattraper ceux que l'on a longtemps crus [intouchables]».

Les insurgés gagnent du terrain

La coalition semble en tout cas vouloir accentuer la pression sur le «Guide de la révolution», alors que le conflit entre dans son centième jour.

Si le front est figé à l'est, les insurgés avancent à l'ouest. D'ailleurs, ils seraient à une cinquantaine de kilomètres du fief de Mouammar Kadhafi, Tripoli.

Mais la capitale, avec ses 1,5 million d'habitants, est tenue d'une main de fer. Les rares signes d'opposition se limitent à des graffitis vite effacés ou quelques coups de feu.

Mais, hier, deux fortes explosions ont secoué la zone proche du complexe du chef d'État, déclenchant un concert de sirènes d'urgence. D'après des responsables libyens, deux missiles de l'OTAN ont atteint le véhicule du dirigeant libyen, garé à l'intérieur de son complexe à Bab al-Aziziya.

Depuis le 19 mars, les frappes de l'OTAN ont affaibli le régime, détruit une grande partie de ses capacités militaires, entraîné des défections en cascade de hauts responsables, mais Mouammar Kadhafi n'a toujours pas déclaré forfait. Le «Guide de la révolution» clame «être déterminé à se battre jusque dans l'au-delà».

Exception faite de la rhétorique guerrière, le régime tente de trouver aussi une sortie de crise sur le front diplomatique. D'ailleurs, deux ministres libyens ont rejoint, hier, dans le sud de la Tunisie, leur collègue des Affaires étrangères, Abdelati Obeiti, qui négocie «avec plusieurs parties étrangères», selon l'agence officielle tunisienne.

La veille, le comité de médiation de l'Union africaine sur la crise libyenne composée de cinq chefs d'État (Afrique du Sud, Congo, Mali, Ouganda et Mauritanie) a fait savoir que le colonel avait accepté de ne pas faire partie des négociations sur l'avenir de la Libye au travers d'un dialogue national.

«Des contacts ont lieu», a indiqué dimanche le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé. «Je n'en connais pas le détail naturellement, mais je sais qu'ils portent sur le sort réservé à Kadhafi lui-même.»

En visite à Londres, le premier ministre chinois, Wen Jiabao, a averti que l'intervention militaire seule ne réglerait pas la crise, exprimant le soutien de Pékin aux tentatives visant à trouver une issue «politique» au conflit libyen.

Diverses possibilités ont été évoquées pour écartier Kadhafi du pouvoir y compris celle qu'il puisse rester dans une oasis du sud du pays.

Le Devoir
D'après Libération, l'AFP et l'AP

OCDE

Il arrive souvent que les contrecoups d'un événement causent plus de dommage que le choc initial

SUITE DE LA PAGE 1

d'inondations et dans un contexte où l'augmentation de la demande des économies émergentes exerçait déjà une pression à la hausse sur les prix. L'envolée du coût des produits alimentaires qui s'est ensuivie allait être la goutte qui a fait déborder le vase de populations fatiguées de leurs régimes politiques et déclencher le vaste mouvement de protestations qui secoue depuis des mois plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

«La conscience des gouvernements et du secteur privé de l'importance de la gestion du risque a crû de manière spectaculaire ces dernières années», écrit en introduction Michael Osborne, président du comité d'experts internationaux qui a produit le rapport de 137 pages. Il y a «un sentiment d'urgence palpable» à structurer à mieux comprendre les «faiblesses structurelles» et les «moteurs de vulnérabilité» susceptibles de répercuter aux quatre coins de la planète le prochain désastre naturel, défaillance technique ou attaque malveillante. «Dans la foulée de la crise financière de 2008, les dirigeants mondiaux réalisent parfaitement que l'avènement d'un autre choc systémique pourrait sérieusement compromettre la reprise économique, la cohésion sociale et même la stabilité politique.»

La mobilité accrue des biens, des personnes et des données, l'interdépendance des moyens de production, la concentration des populations dans de grandes métropoles, tout comme celle des organisations, publiques et privées, sont autant de «moteurs» qui contribueront à augmenter la vulnérabilité des sociétés et amplifier l'impact des chocs à venir. Il arrive souvent que les contrecoups d'un événement causent plus de dommage que le choc initial, comme lorsqu'une panne d'électricité arrête le fonctionnement des usines d'épuration d'eau.

«La menace croissante d'une pandémie a été illustrée par l'épidémie de SRAS en 2002 qui s'est rapidement propagée de Hong Kong au monde entier à mesure que des voyageurs étaient contaminés par le virus et rentraient dans leurs pays, note l'OCDE. Le nombre croissant de mégapoles très peuplées [...] exacerbe ce risque, en particulier dans des villes comme Dacca, Manille et New Delhi, grandes plaques tournantes pour les voyages d'affaires, le tourisme et les migrations.»

Chocs à venir

Les futurs chocs mondiaux viendront sur plusieurs fronts. Les catastrophes naturelles, le manque d'accès à l'eau et aux services sanitaires et la concentration des populations dans de grandes villes seront un terrain fertile à de nouvelles épidémies. La crise financière a également laissé la place à une crise des finances publiques qui pourrait bien finir par entraîner par le fond l'économie de certains pays. L'utilisation toujours plus grande de nouvelles technologies et le peu d'attention portée à leur sécurité par leurs vendeurs laisseront aussi la porte toute grande aux cybercriminels.

Le défi des gouvernements sera de trouver une façon de détecter et de réduire ces nombreuses menaces. Comme toutes ne pourront pas être bloquées, il faudra veiller à renforcer la résistance des systèmes en place et en prévoir d'autres de dépannage. L'OCDE voudrait, par exemple, que les gouvernements fassent contrepoids à la logique commerciale et mettent en place des politiques fiscales et réglementaires encourageant les compagnies pharmaceutiques à développer de nouveaux antibiotiques capables de contrer l'apparition de bactéries résistantes aux médicaments.

Pour être efficace, ce travail de surveillance et de consolidation des gouvernements devra nécessairement se faire en coopération avec les autres pays. Il faudrait par exemple mettre en place des modèles de simulation, convenir de système d'alarme rapide, réduire les menaces qui apparaissent les plus urgentes et multiplier les systèmes de sécurité.

«Jamais auparavant les risques mondiaux n'étaient apparus aussi complexes, les enjeux aussi élevés, et le besoin de coopération internationale aussi évident», observe Michael Osborne dans le rapport.

Le Devoir

CASERNES

SUITE DE LA PAGE 1

Fermée au public, l'imposante structure de pierre est située juste au-dessus du palais de l'Intendant, un autre vestige du régime français qui n'a pas été mis en valeur. Or contrairement au reste des fortifications qui sont gérées par Parcs Canada, les casernes appartiennent aujourd'hui... à un hôpital, son voisin l'Hôtel-Dieu. C'est donc le ministère de la Santé qui paie la facture de l'entretien de ce site patrimonial de grande valeur!

«L'Hôtel-Dieu a acheté les nouvelles casernes du gouvernement en 1966 à l'époque où il était administré encore par les sœurs augustines», explique Richard Fournier le directeur des communications du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) dont fait partie l'hôpital. «C'est donc un héritage des Augustines. Le projet qu'elles avaient était d'y construire une école d'infirmières et un stationnement.» L'acte de vente parlait même d'une possible démolition du site, ce qui serait impensable aujourd'hui en raison de la protection que l'on donne aux lieux historiques. Le projet, lui, ne s'est pas concrétisé.

Pour la énième fois cette année, l'hôpital a dû donc déboursier des sommes importantes (plus d'un million sur cinq ans) pour consolider le mur est qui menace de s'effondrer le long de la côte du Palais. À défaut d'avoir trouvé un usage à ce lieu patrimonial, on s'en tient aux soins de base et, en attendant, on y loge les vélos du personnel de l'hôpital.

L'Hôtel-Dieu n'a pas non plus trouvé comment intégrer à son actuel projet d'agrandissement. Mais ce n'est pas faute d'avoir voulu, explique M. Fournier. «On a essayé d'élaborer différents projets pour utiliser le bâtiment, mais les coûts sont toujours extrêmement importants à cause de l'aspect conservation du patrimoine», souligne-t-il. «L'autre problème, c'est que c'est un bâtiment extrêmement long et peu profond, alors c'est difficile de trouver un concept d'aménagement à caractère clinique. Ça va donc faire 40 ans et on n'a pas réussi à trouver un projet qui soit réalisable.»

Le dernier en date était le transfert dans les nouvelles casernes des activités de dialyse ambulatoires pour les gens qui souffrent de maladies rénales. Or, il en aurait coté à l'hôpital trois fois plus que ce qu'on a finalement payé ailleurs pour une superficie supérieure.

Alors, les nouvelles casernes restent dans le coma. À l'intérieur, on a empilé les portes et des



À défaut d'avoir trouvé un usage aux nouvelles casernes, on y loge les vélos du personnel de l'Hôtel-Dieu de Québec.

structures portant encore les fiches descriptives jaunes de l'équipe d'historiens qui en a fait l'inventaire au début des années 1970. Sur le côté nord, on a construit des murs de briques supplémentaires pour empêcher des squatters de pénétrer à l'intérieur en passant par les meurtrières. Ces meurtrières ont d'ailleurs leur importance historique, raconte David Mendell. «Quand les Américains ont attaqué en 1775, Benedict Arnold [le général à la tête de l'insurrection américaine] a trouvé refuge dans le palais de l'Intendant en bas et on a tiré des boulets de canon à partir des nouvelles casernes pour le déloger.»

Lieu de mémoire

Dans un article publié dans la revue *Cap-aux-Diamants*, l'historien André Charbonneau explique pour sa part que les casernes ont plus ou moins été abandonnées vers 1871, après le départ de la garnison britannique, pour servir dix ans plus tard de fabrique de cartouches. À la fin de l'article, il signale que leur présence a «contribué à la nomination de Québec comme ville du patrimoine mondial de

l'UNESCO» et dit souhaiter «une restauration prochaine de ce précieux lieu de mémoire collective».

C'était il y a plus de dix ans. Outre le projet du centre de dialyse, on a cherché à les associer à un centre de généalogie en vue du 400^e anniversaire de la ville ainsi qu'à un musée de l'Amérique française et à une école des métiers. «Il y a eu plusieurs rêves et plusieurs idées», explique M. Mendell, mais, pour l'instant, pas de résultats.»

On ne perd cependant pas espoir, selon M. Fournier. «On est en démarches régulièrement avec le ministère de la Culture et la ville de Québec. On essaie toujours. Peut-être qu'à un moment donné, il y aura un contexte politique ou autre qui va faire en sorte que ça pourra vraiment fonctionner.»

Le Devoir

ledevoir.com

Sur notre site, d'autres photos des nouvelles casernes de Québec.

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

de matières premières qui, comme le Brésil ou l'Afrique du Sud, n'offriraient pas les mêmes conditions. «Les compagnies qui investissent dans le secteur minier connaissent très bien les risques qui y sont associés et, pour eux, le niveau de préparation, de détail, de réflexion, pèse lourd dans la balance», dit-il. Le Québec offrirait au contraire «un environnement d'investissement stable, prévisible, transparent».

Comme exemple de cette stabilité, Jean Charest cite les ententes négociées par les Innus avec ArcelorMittal, par les Inuits avec Xstrata et par les Cris avec Gold Corp. «Là, il y a comme une feuille de route et un modèle qui est attrayant», dit-il.

Même s'il admet ne pas avoir un seul dollar d'investissement à annoncer pour l'instant, le

premier ministre assure qu'il y a des projets qui mijotent en secret. «Il y a des projets concrets, dit-il. Il en existe!»

Visiblement en grande forme, Jean Charest en a profité pour faire rêver ses auditeurs sur une région, le Nouveau Québec, qui «fait cinq fois le Royaume-Uni» et pour les étonner avec ce «nouveau canal de Panama» que pourrait devenir d'ici 20 ou 30 ans le passage du Nord-Ouest grâce au réchauffement climatique. Selon un diplomate canadien, on n'avait pas vu récemment à Londres une salle avec autant de hauts dirigeants d'entreprises venus entendre un homme politique canadien. Même Stephen Harper n'aurait pas fait mieux, selon un autre observateur.

Parmi les personnalités qui s'étaient déplacées, on remarquait Olivier Tavchandjian, directeur de la planification stratégique d'ArcelorMittal, et Harry Kenyon-Slaney, directeur général Diamants et minéraux de Rio Tinto. Ce dernier, qui a déjà des investissements au Québec, parle du Plan Nord comme d'un programme «vision-

naire». «Cela fait une différence, pour ce genre de projets, d'avoir le soutien du gouvernement et d'être accueilli amicalement».

Accès stratégique

Même s'il reconnaît que le niveau élevé du dollar canadien ne crée pas un contexte propice, Jean Charest estime que «les compagnies ont de l'argent à investir. Elles en ont depuis déjà un bon moment, mais se demandent où l'investir et à quelles conditions». Pour certains pays, dit le premier ministre, il s'agit de s'assurer un «accès stratégique aux ressources naturelles». Selon Jean Masson, du cabinet Fasken Martineau, qui a suivi le premier ministre à Londres, «les gens sont très sensibles au fait que le Plan Nord est un projet intégrateur qui comporte aussi un volet social.»

Dans la matinée d'hier, Jean Charest aurait rencontré en privé des investisseurs potentiels. En soirée, il a dîné à la résidence du délégué général du Québec avec des représentants d'entreprises présentes au Québec.

Correspondant du Devoir à Paris

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390